



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>	<i>Pages</i>
Point 94 de l'ordre du jour : Crise financière de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité de négociation sur la crise financière de l'Organisation des Nations Unies Rapport de la Cinquième Commission	} 1683	Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (<i>fin</i>) Rapport de la Cinquième Commission Chapitres examinés sans renvoi à une grande commission }
Point 95 de l'ordre du jour : Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner et d'approuver les programmes et les budgets Rapport de la Cinquième Commission	} 1683	Point 60 de l'ordre du jour : Programme des Nations Unies pour l'environnement (<i>fin</i>) : d) Action du Directeur exécutif
Point 97 de l'ordre du jour : Corps commun d'inspection : a) Rapports du Corps commun d'inspection; b) Question du maintien du Corps commun d'inspection Rapport de la Cinquième Commission	} 1683	Point 85 de l'ordre du jour : Question de Namibie (<i>fin</i>) : d) Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie
Point 99 de l'ordre du jour : Locaux des organismes des Nations Unies : a) Utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies; b) Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne : rapport du Secrétaire général Rapport de la Cinquième Commission	} 1683	Point 27 de l'ordre du jour : Question de Palestine (<i>fin</i>) : a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inalié- nables du peuple palestinien; b) Rapport du Secrétaire général
Point 104 de l'ordre du jour : Régime des pensions des Nations Unies : rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies Rapport de la Cinquième Commission	} 1683	Point 52 de l'ordre du jour : Politique d' <i>apartheid</i> du Gouvernement sud-africain (<i>fin</i>) : a) Rapport du Comité spécial contre l' <i>apartheid</i> ; b) Rapport du Secrétaire général
Point 101 de l'ordre du jour : Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (<i>fin</i>) : b) Comité des contributions Rapport de la Cinquième Commission	} 1684	Point 123 de l'ordre du jour : Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages (<i>fin</i>)
Point 105 de l'ordre du jour : Financement de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage- ment : rapport du Secrétaire général (<i>fin</i>) Rapport de la Cinquième Commission (troisième partie)	} 1684	Point 75 de l'ordre du jour : Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix : rapport du Secrétaire général (<i>fin</i>)
Points 92 et 57 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel (<i>fin</i>) Rapport de la Cinquième Commission	} 1684	Point 49 de l'ordre du jour : Désarmement général et complet (<i>fin</i>) : a) Rapport de la Conférence du Comité du désarmement; b) Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique; c) Rapport du Secrétaire général
Point 92 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 Rapport de la Cinquième Commission	} 1684	Suspension de la trente et unième session

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
 (Sri Lanka).

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR

**Crise financière de l'Organisation des Nations Unies :
 rapport du Comité de négociation sur la crise financière
 de l'Organisation des Nations Unies**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
 (A/31/467)

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen du mécanisme des organes intergouvernementaux
 et des organes d'experts chargés de formuler, d'examiner
 et d'approuver les programmes et les budgets**

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
 (A/31/468)

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR**Corps commun d'inspection :**

- a) Rapports du Corps commun d'inspection;
- b) Question du maintien du Corps commun d'inspection

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/457 ET ADD.1)

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR**Locaux des organismes des Nations Unies :**

- a) Utilisation des locaux à usage de bureaux dans les organismes des Nations Unies;
- b) Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne : rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/450 ET ADD.1 ET 2)

POINT 104 DE L'ORDRE DU JOUR

Régime des pensions des Nations Unies : rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/455)

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale (fin*) :

- b) Comité des contributions

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/312)

- d) Comité des placements : confirmation des nominations faites par le Secrétaire général

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/314)

- f) Commission de la fonction publique internationale

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/316)

- g) Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/317)

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR

Financement de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage-ment : rapport du Secrétaire général (fin)**

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(TROISIEME PARTIE) [A/31/278/ADD.2]

* Reprise des débats de la 81^e séance.

** Reprise des débats de la 84^e séance.

POINTS 92 ET 57 DE L'ORDRE DU JOUR**Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977**

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel : rapport du Conseil du développement industriel (fin)

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/469)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR**Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977**

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/470)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR**Rapport du Conseil économique et social (fin)**

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION
(A/31/466)

CHAPITRES EXAMINES SANS RENVOI
A UNE GRANDE COMMISSION

1. M. NASON (Irlande) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'anglais*): Je présenterai les 10 rapports de la Cinquième Commission suivant l'ordre dans lequel apparaissent les points de l'ordre du jour dans le *Journal des Nations Unies* d'aujourd'hui. Je commencerai donc par le point 94 de l'ordre du jour. Le rapport de la Cinquième Commission sur ce point a été publié sous la cote A/31/467 et l'on trouvera le projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 8 dudit rapport. Au paragraphe 7 du rapport, il est fait mention du projet de résolution présenté par le représentant de l'Arabie Saoudite sous la cote A/C.5/31/L.4. Le représentant de l'Arabie Saoudite a demandé que ce projet de résolution soit renvoyé au Comité de négociation lorsque ce dernier poursuivra ses efforts touchant la crise financière de l'Organisation des Nations Unies.

2. Je passe au point 95. Le rapport de la Cinquième Commission, qui recommande que l'examen de cette question soit renvoyé à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, fait l'objet du document A/31/468.

3. Le rapport de la Cinquième Commission sur le point 97 de l'ordre du jour fait l'objet des documents A/31/457 et Add.1. La Commission fait deux recommandations en ce qui concerne le Corps commun d'inspection : la première est le projet de résolution qui se trouve au paragraphe 19 du document A/31/457 et le projet de décision qui figure au paragraphe 20 du même document, et la seconde consiste en deux projets de résolution qui se trouvent au paragraphe 24 du document A/31/457/Add.1.

4. En ce qui concerne le point 99, la Cinquième Commission recommande un projet de décision au paragraphe 12 du document A/31/450, un projet de résolution au paragraphe 17 du document A/31/450/Add.1 et un projet

de résolution au paragraphe 10 du document A/31/450/Add.2.

5. En ce qui concerne le point 101, *b*, qui a trait au Comité des contributions, les recommandations de la Cinquième Commission se trouvent au paragraphe 11 du document A/31/312. En ce qui concerne le point 101, *d*, qui a trait au Comité des placements, la recommandation de la Cinquième Commission se trouve au paragraphe 3 du document A/31/314. En ce qui concerne le point 101, *f*, qui a trait à la Commission de la fonction publique internationale, la recommandation de la Cinquième Commission apparaît au paragraphe 4 du document A/31/316. En ce qui concerne le paragraphe 101, *g*, qui a trait au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, la recommandation de la Cinquième Commission figure au paragraphe 6 du document A/31/317.

6. Passant au point 104 de l'ordre du jour, relatif au régime des pensions des Nations Unies, les recommandations de la Cinquième Commission se trouvent au paragraphe 46 du document A/31/455.

7. Pour ce qui est du point 105 de l'ordre du jour, relatif au financement de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment, la troisième partie du rapport de la Cinquième Commission sur ce point se trouve dans le document A/31/278/Add.2. Au paragraphe 16 de son rapport, la Cinquième Commission recommande l'adoption des projets de résolution A et B. Dans le projet de résolution B, qui a trait à la Force de dégage­ment, le chiffre romain I doit être placé immédiatement après le sixième alinéa du préambule. Il figurera donc avant l'alinéa du préambule qui commence par les mots "*Rappelant* que, à la suite du renouvellement . . ."

8. En ce qui concerne les points 92 et 57 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie d'un rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/31/469 sur l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Au paragraphe 9 de ce document, la Commission recommande l'adoption de deux projets de résolution.

9. En ce qui concerne le point 92 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie du rapport de la Cinquième Commission. L'essentiel de ce rapport qui traite du budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977 se trouve dans le document A/31/470.

10. Enfin, le dixième rapport que j'ai l'honneur de présenter au nom de la Cinquième Commission aujourd'hui concerne le rapport du Conseil économique et social sur le point 12 de l'ordre du jour. Le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission se trouve au paragraphe 3 du document A/31/466

11. J'espère que l'Assemblée pourra accepter tous ces rapports.

12. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le Rapporteur a mentionné une correction qui me semble assez inhabituelle, mais il a peut-être ses raisons. Je pense donc que, pendant que nous nous occupons des autres questions, le Rapporteur pourra consulter le Président de la

Cinquième Commission et me faire savoir ce qu'il en est au sujet de ce changement. Je veux parler de l'amendement qu'il a apporté au projet de résolution B du document A/31/278/Add.2 concernant le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment. Il a dit que le chiffre romain I doit changer de place et doit être placé immédiatement après le sixième alinéa du préambule. Cela veut dire que le dispositif de ce projet de résolution se lira :

"Rappelant qu'à la suite de la prorogation au-delà du 31 mai 1976 du mandat . . .

"Ayant présent à l'esprit le fait que l'exercice financier . . ."

Ce n'est pas le genre de termes que l'on utilise dans le dispositif d'une résolution.

13. S'il n'y a pas d'autre changement possible, je pense qu'il faudra modifier la rédaction et dire :

"Rappelle qu'à la suite de la prorogation . . .

"Garde présent à l'esprit . . ."

14. Je ne veux pas que cette suggestion provoque une discussion sur le fond. Je propose donc que le Rapporteur consulte le Président de la Cinquième Commission et me fasse savoir ce qu'il en est lorsque nous en arriverons à ce point.

Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.

15. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous allons d'abord examiner le rapport de la Cinquième Commission contenu dans le document A/31/467 sur le point 94 de l'ordre du jour. Le projet de résolution intitulé "*Crise financière de l'Organisation des Nations Unies*", qui est recommandé par la Cinquième Commission, se trouve au paragraphe 8 du rapport. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution *par consensus*. Puis-je considérer que l'Assemblée générale doit le faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/191).

16. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission contenu dans les documents A/31/468 sur le point 95 de l'ordre du jour. La recommandation de la Cinquième Commission apparaît au paragraphe 3 de ce rapport. La Commission a adopté cette recommandation sans vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même ?

Il en est ainsi décidé.

17. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission contenu dans les documents A/31/457 et Add.1 sur le point 97 de l'ordre du jour. Les délégations ont déjà exposé leur position en Cinquième Commission en ce qui concerne ces recommandations; les positions des délégations se reflètent dans les comptes rendus analytiques des réunions pertinentes de la Cinquième Commission.

18. J'attire maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur la première partie du rapport de la Cinquième Commission [A/31/457]. La Cinquième Commission recommande pour adoption à l'Assemblée générale le projet de résolution qui figure au paragraphe 19 de ce rapport. Ce projet de résolution a été adopté par consensus à la Cinquième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/192).

19. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant au projet de décision contenu au paragraphe 20 du rapport de la Cinquième Commission [A/31/457]. La Cinquième Commission a adopté ce projet de décision sans vote. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale désire faire de même.

Il en est ainsi décidé (décision 31/424).

20. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): J'invite maintenant l'Assemblée à examiner la deuxième partie du rapport de la Cinquième Commission, qui est contenu dans le document A/31/457/Add.1. Les deux projets de résolution intitulés "Corps commun d'inspection" recommandés par la Cinquième Commission se trouvent au paragraphe 24 de ce document.

21. Nous allons tout d'abord prendre une décision sur le projet de résolution A.

Le projet de résolution A est adopté (résolution 31/193 A).

22. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant au projet de résolution B.

Le projet de résolution B est adopté (résolution 31/193 B).

23. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous allons maintenant passer au rapport de la Cinquième Commission au titre du point 99 de l'ordre du jour [A/31/450 et Add.1 et 2].

24. J'invite tout d'abord l'Assemblée à porter son attention sur la première partie du rapport de la Cinquième Commission [A/31/450]. La recommandation de la Cinquième Commission figure au paragraphe 12 de ce document. La Cinquième Commission a adopté cette recommandation sans objection. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale désire faire de même.

Il en est ainsi décidé (décision 31/425).

25. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant à la deuxième partie du rapport de la Cinquième Commission [A/31/450/Add.1]. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission et qui s'intitule "Utilisation des locaux à usage de bureaux et des installations de conférence au Centre du Donaupark à Vienne" figure au paragraphe 17 de ce document. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution par

consensus. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale désire faire de même.

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/194).

26. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant à la troisième partie du rapport de la Cinquième Commission, qui figure dans le document A/31/450/Add.2. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission figure au paragraphe 10 de ce document. Je mets aux voix ce projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 121 voix contre 10, le projet de résolution est adopté (résolution 31/195).

27. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): En vertu des paragraphes 3 et 4 de la résolution qu'elle vient d'adopter, l'Assemblée générale a décidé :

"... de différer sa décision sur les options exposées aux paragraphes 3 à 5 du rapport du Secrétaire général quant à la manière de disposer les sièges lors de la reconstruction de la salle de l'Assemblée générale

et prie

"... le Président de l'Assemblée générale, après avoir consulté les Etats Membres, d'informer le Secrétaire général, le 31 janvier 1977 au plus tard, de l'option la plus acceptable pour les Etats Membres".

28. Je tiendrai les consultations nécessaires et informerai le Secrétaire général de leur résultat. Je ferai de mon mieux pour déterminer l'option la plus acceptable aux Etats Membres.

29. Nous passons au rapport de la Cinquième Commission sur le point 104 de l'ordre du jour, qui a trait au régime des pensions des Nations Unies [A/31/455]. Des amendements au projet de résolution II recommandé par la Cinquième Commission et figurant au paragraphe 46 de son rapport ont été présentés dans le document A/31/L.36.

30. Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui souhaite présenter les amendements.

31. M. ALVARADO (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Les délégations auteurs des amendements qui figurent au document A/31/L.36 ont étudié très attentivement le projet de résolution II contenu dans le rapport de la Cinquième Commission figurant dans le document A/31/455. Nos délégations se voient obligées de présenter ces amendements afin d'assurer une bonne gestion financière dans le régime des pensions des Nations Unies. Les amendements, qui sont déjà connus des délégations et qui ne changent en rien le fond du projet de résolution, se trouvent au document A/31/L.36.

L'orateur procède ensuite à la lecture du texte du document A/31/L.36¹.

32. Si nous avons présenté ces amendements et si nous avons demandé que le mot "placements" soit remplacé par le mot "financement", au troisième alinéa du préambule du projet de résolution II, c'est parce que, tout simplement, les fonds de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ne doivent pas être utilisés ni fonctionner comme un financement, car ce n'est pas là l'objectif structurel et pratique de ce fonds. Nous avons introduit le mot "peuvent", parce que, du point de vue d'une analyse objective, les placements dans les entreprises transnationales n'entraînent pas absolument, obligatoirement, la contradiction de nos objectifs et des buts des organisations du système des Nations Unies.

33. L'insertion des mots "bien qu'en augmentation", après le mot "développement" au dernier alinéa du préambule est fondée strictement sur le rapport présenté par le Comité des pensions des Nations Unies, à savoir que, s'il est vrai que nous reconnaissons qu'il y a eu une petite augmentation de ces placements dans les pays en développement, nous sommes conscients que le niveau de cette augmentation est extrêmement réduit.

34. En ce qui concerne les changements présentés au paragraphe 1 du dispositif, nous jugeons prudent que le Secrétaire général agisse en consultation avec le Comité des placements, dont la composition sera élargie à la présente session, pour préciser le plus clairement possible les intérêts de tous les Etats Membres dans une recherche plus équitable de nos objectifs.

35. Quant au concept de placement dans des titres de qualité, il tient à ce que nous souhaitons non seulement

garantir la rentabilité de ces placements, mais également assurer aux pays en développement des placements de qualité.

36. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution I intitulé "Rapport de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies" et recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 46 de son rapport [A/31/455]. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée adopte le projet de résolution I.

Le projet de résolution I est adopté (résolution 31/196).

37. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons au projet de résolution II, qui traite des placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. L'Assemblée a entendu le représentant du Nicaragua proposer des amendements sur ce projet. Ces amendements se trouvent au document A/31/L.36.

38. Il semble que tous ces amendements sont acceptables. Une délégation souhaite-t-elle que ces amendements soient mis aux voix ? Si tel n'est pas le cas, je considérerai que l'Assemblée les accepte.

Les amendements figurant au document A/31/L.36 ont été adoptés.

39. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je mets aux voix le projet de résolution II, intitulé "Placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies", tel qu'amendé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Angola, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, République démocratique allemande, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République populaire démocratique lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Surinam, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Canada, Chine, Danemark, Finlande, France, Gabon, Alle-

¹ Pour le texte, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes*, point 104 de l'ordre du jour.

magne, République fédérale d', Islande, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Haute-Volta.

Par 106 voix contre une, avec 24 abstentions, le projet de résolution II, tel qu'amendé, est adopté (résolution 31/197).

40. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis pour une explication de vote.

41. **M. MYERSON** (Etats-Unis) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis a voté contre le projet de résolution relatif aux placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des sociétés transnationales. Nous avons voté contre le texte, car nous sommes persuadés que l'Assemblée générale a demandé que l'on prenne des mesures qui vont à l'encontre des intérêts bien compris de la Caisse des pensions. Dans la déclaration que nous avons faite à la Cinquième Commission², nous avons fait observer que la Caisse des pensions continue à augmenter ses placements dans les pays en développement. Cette augmentation a passé de 10 millions de dollars en juin 1975 à 89 millions de dollars en juin 1976.

42. Nous croyons que l'augmentation des membres du Comité des placements, dont le nombre passera de six à neuf, permettra au Secrétaire général d'obtenir des conseils supplémentaires concernant les placements dans les pays en développement, ce qui lui permettra d'accroître les placements dans les pays en développement; tout en garantissant la sûreté et la rentabilité demandées par l'Assemblée générale.

43. Les raisons fondamentales de notre vote négatif sont les suivantes : tout d'abord, nous ne croyons pas que les placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des sociétés transnationales puissent en aucune façon aller à l'encontre des objectifs et des buts des organisations du système des Nations Unies; deuxièmement, nous croyons que le Secrétaire général, dans le cadre du Statut de la Caisse commune des pensions du personnel, a seul le pouvoir de décider des placements de la Caisse, et ce compte tenu des avis qu'il reçoit du Comité des placements et du Comité des pensions. Bien que l'Assemblée générale ait le droit de critiquer les décisions du Secrétaire général, elle ne peut cependant pas, selon nous, lui indiquer où et comment investir les fonds de la Caisse. Enfin, les avoirs de la Caisse des pensions sont la propriété de cette caisse et appartiennent aux participants et aux bénéficiaires de la Caisse. Or, l'Assemblée générale ne doit prendre aucune mesure qui puisse mettre en danger ces avoirs.

44. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite l'Assemblée à se pencher sur les rapports de la Cinquième Commission sur les points *b*, *d*, *f* et *g* du point 101 de l'ordre du jour, intitulé "Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale".

² *Ibid.*, trente et unième session, Cinquième Commission, 54^e séance, par. 19 à 24.

45. Nous passons tout d'abord au rapport de la Cinquième Commission contenu dans le document A/31/312, qui traite des sièges devenus vacants au Comité des contributions. Nous allons maintenant prendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 11 de son rapport. J'invite l'Assemblée à se prononcer tout d'abord sur le projet de résolution A. La Cinquième Commission ayant adopté ce projet de résolution par acclamation, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

Le projet de résolution A est adopté (résolution 31/198 A).

46. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons maintenant au projet de résolution B. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution ? J'invite le représentant de l'URSS à prendre la parole pour une explication de vote.

47. **M. GRODSKY** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique demande que l'on procède à un vote sur le projet de résolution B.

48. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Il s'agit d'une procédure qui n'est pas habituelle, bien que toute délégation ait évidemment le droit de demander un vote sur une recommandation quelconque que recommande une grande commission. Mais je tiens à faire observer qu'il ne s'agit pas là d'une élection et que, par conséquent, il ne saurait être question de scrutin secret. Je me demande donc quel genre de procédure le représentant de l'Union soviétique souhaite que l'on adopte. S'agit-il d'un vote enregistré ? Dans ce cas, si le vote est négatif, les candidats recommandés par la Cinquième Commission ne seront pas élus. J'aimerais que le représentant de l'Union soviétique nous apporte quelques précisions, étant donné que la situation est quelque peu insolite.

49. **M. GRODSKY** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Si ma délégation a bien compris, l'Assemblée générale doit maintenant prendre une décision au sujet du projet de résolution B recommandé par la Cinquième Commission concernant les nominations aux sièges devenus vacants au Comité des contributions. Nous demandons que ce projet soit mis aux voix. Nous n'insistons pas pour qu'il soit procédé à un vote au scrutin secret, mais une décision doit être prise au sujet du projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission, et nous demandons que cette recommandation soit mise aux voix.

50. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je mets aux voix la recommandation de la Cinquième Commission qui figure dans le projet de résolution B que l'on trouve au paragraphe 11 du document A/31/312.

Par 119 voix contre 12, le projet de résolution B est adopté (résolution 31/198 B).

51. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Bulgarie pour une explication de vote après le vote.

52. M. YANKOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, personnellement, je suis d'accord avec vous pour penser que, dans cette situation, le vote qui a eu lieu maintenant pourrait donner naissance à des difficultés de caractère procédural. Cependant, cette question revêt une telle importance que, à notre avis, il vaut la peine, pour certains pays, de faire connaître leur position à cet égard; au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, je voudrais, non pas à titre d'explication de vote mais en tant que déclaration, dire combien nous sommes préoccupés et mécontents au sujet de certaines décisions prises en ce qui concerne le point 101, b de l'ordre du jour – à savoir les nominations aux sièges devenus vacants au Comité des contributions.

53. Comme chacun le sait, sur l'initiative de la République fédérale d'Allemagne – et là, je dois rappeler l'historique, car il est tout à fait pertinent en l'occurrence –, on a présenté un amendement [A/C.5/31/L.29], aux termes duquel le nombre des membres du Comité des contributions serait augmenté de cinq à dater du 1^{er} janvier 1977. Au cours de consultations très complètes auxquelles on a procédé sur ce sujet, il a été généralement convenu que cette augmentation se ferait sur la base d'une répartition géographique équitable. On a fait des déclarations précises, selon lesquelles les cinq sièges supplémentaires seraient attribués à des candidats choisis dans les cinq régions géographiques, chaque région recevant ainsi un siège supplémentaire.

54. Le groupe des Etats d'Europe orientale a bien fait connaître partout sa façon de comprendre les choses, tant officiellement qu'officieusement. Le 15 décembre 1976, j'ai eu l'honneur, au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, en ma qualité de Président de ce groupe pour le mois de décembre, de vous adresser, Monsieur le Président, une lettre dans laquelle je déclarais explicitement que le groupe des Etats d'Europe orientale avait présenté deux candidats : l'un d'entre eux devait occuper le siège qui deviendrait vacant à la suite de l'expiration du mandat de la Hongrie et l'autre devait occuper le siège supplémentaire alloué à notre groupe, conformément au projet de résolution adopté par la Cinquième Commission [A/C.5/31/L.7/Rev.2] tel qu'amendé par le document A/C.5/31/L.29, ce dernier portant sur l'élargissement du Comité des contributions.

55. Je vous suis très reconnaissant, Monsieur le Président, d'avoir, dans votre lettre du 16 décembre 1976, si promptement accusé réception de la lettre susmentionnée.

56. En outre, une lettre de rappel ayant la même teneur a été distribuée aux membres de la Cinquième Commission avant l'élection. Je voudrais ajouter que cette interprétation relative aux droits légitimes du groupe des Etats d'Europe orientale n'a suscité aucun démenti, formel ou non, de la part de quelque délégation que ce soit au cours des délibérations au sein de la Cinquième Commission.

57. Cependant, cette interprétation n'a pas été respectée, et les résultats de l'élection ont privé le groupe des Etats d'Europe orientale d'un siège qui lui revenait légitimement au Comité des contributions. Nous savons qu'il s'agit d'un vote au scrutin secret, mais au-delà de ce scrutin secret, je

pense que l'on aurait dû interpréter correctement et respecter fidèlement cette entente.

58. Il pourrait y avoir là création d'un précédent fâcheux dans le fonctionnement des organismes des Nations Unies, et cela pourrait nuire à l'esprit d'entente, de justice, d'équité et de respect mutuel. Par conséquent, en faisant connaître notre inquiétude profonde, nous tenons à réaffirmer que l'un des sièges supplémentaires au Comité des contributions devrait aller au groupe des Etats d'Europe orientale.

59. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission relatif à la confirmation des nominations faites par le Secrétaire général aux postes devenus vacants au Comité des placements. Le rapport a été publié sous la cote A/31/314. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission se trouve au paragraphe 3 dudit rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans opposition. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/199).

60. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au rapport de la Cinquième Commission relatif aux postes devenus vacants dans la Commission de la fonction publique internationale. Ce rapport a été publié sous la cote A/31/316. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission se trouve au paragraphe 4 dudit rapport. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans opposition. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/200).

61. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant passer au rapport de la Cinquième Commission sur les nominations aux postes devenus vacants au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies figurant au document A/31/317. Le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission figure au paragraphe 6 de son rapport. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 31/201).

62. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant passer au point 105 de l'ordre du jour, qui a trait au financement de la Force d'urgence des Nations Unies [FUNU] et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement [FNUOD] et qui fait l'objet de la troisième partie du rapport de la Cinquième Commission contenue dans le document A/31/278/Add.2. L'Assemblée a sans doute pris note des amendements que le Rapporteur de la Cinquième Commission a proposés lorsqu'il a présenté le rapport [voir ci-dessus, par. 7]. Les délégations ont déjà exposé, à la Cinquième Commission, leurs positions à l'égard des projets de résolution recommandés par la Commission à l'Assemblée et celles-ci figurent dans les comptes rendus analytiques pertinents de la Cinquième Commission.

63. Je donne la parole au Rapporteur de la Cinquième Commission pour qu'il formule toutes observations qu'il peut souhaiter faire à l'égard du changement de place du chiffre romain I du projet de résolution B concernant la FNUOD.

64. M. NASON (Irlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le problème auquel le Président a fait allusion est un problème technique. Toutefois, j'espère qu'il pourra être facilement résolu. La correction que j'ai apportée en présentant le rapport a été faite sur la demande de la délégation de l'Argentine, qui a présenté le projet de résolution à la Cinquième Commission. Elle a été faite également sur la demande du service compétent du Secrétariat. Tel qu'il a été adopté à la Commission, le projet avait le chiffre romain I placé avant le sixième alinéa du préambule, et c'est la place que je voulais lui donner. La place du chiffre romain a été modifiée par les éditeurs dans le processus de reproduction. Alors que ce changement est correct du point de vue de l'édition, il causerait certaines difficultés techniques à l'égard de la répartition des dépenses de la Force. La révision suivante, qui a été acceptée par la délégation de l'Argentine – et j'espère qu'elle est acceptable pour les autres auteurs – ainsi que par le Secrétariat, devrait résoudre toute contradiction d'édition ou technique.

65. Je propose que le chiffre romain I soit inséré après le sixième alinéa du préambule, c'est-à-dire, après l'alinéa commençant par les mots "*Ayant présentes à l'esprit les responsabilités spéciales . . .*"

66. Les changements suivants doivent être apportés aux deux derniers alinéas du préambule et au paragraphe du dispositif. Au septième alinéa du préambule, les mots "*Rappelant* que, à la suite du renouvellement . . ." devraient être modifiés de façon à lire : "*Rappelle* que, . . ." et le reste du paragraphe ne serait pas changé sauf que l'on ajouterait à la fin de l'alinéa les mots "et que". Au huitième alinéa du préambule, les mots "*Ayant présent à l'esprit*" devraient être supprimés. Les septième et huitième alinéas deviendraient donc un paragraphe du dispositif, qui se lirait comme suit, après le chiffre romain I :

"1. *Rappelle* que, à la suite du renouvellement au-delà du 31 mai 1976 du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, un montant de 6 443 180 dollars a été réparti ainsi que l'autorisait la section III de la résolution 3374 C (XXX) de l'Assemblée générale pour les opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement pour la période allant du 1^{er} juin au 31 octobre 1976 inclus, et que l'exercice financier de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement se termine le 24 octobre".

67. Le paragraphe du dispositif deviendrait le paragraphe 2 du dispositif. Le texte de ce paragraphe resterait inchangé, mais, à la fin, après l'expression "allant du 1^{er} juin au 24 octobre 1976 inclus", on supprimerait le point virgule et on ajouterait les termes suivants : "selon la répartition autorisée dans la section III de la résolution 3374 C (XXX) de l'Assemblée générale".

68. J'espère que cela nous permettra de résoudre la difficulté sur laquelle le Président a appelé notre attention.

69. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avec le plus grand respect pour le Secrétariat, je dois dire que ce n'est pas à lui de se préoccuper où nous mettons nos chiffres. Nos résolutions doivent se lire comme il convient, et nous sommes reconnaissants au Secrétariat d'avoir signalé les changements nécessaires. Je considère que, comme le Rapporteur de la Cinquième Commission l'a dit, ces changements sont purement techniques et que les auteurs les acceptent.

70. Les délégations ont déjà eu l'occasion d'exposer, à la Cinquième Commission, leurs positions à l'égard des projets de résolution recommandés par la Commission à l'Assemblée générale, et celles-ci figurent dans les comptes rendus analytiques pertinents de la Cinquième Commission.

71. Il y a deux projets de résolution : le projet de résolution A, intitulé "Force d'urgence des Nations Unies", et le projet de résolution B, intitulé "Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement". Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote.

72. M. AL-ADOOFI (Yémen) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais expliquer brièvement pourquoi la délégation de la République arabe du Yémen s'abstiendra dans le vote sur les projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 16 de son rapport contenu dans le document A/31/278/Add.2 concernant le financement de la FUNU et de la FNUOD. La République arabe du Yémen pense que toutes les responsabilités découlant de la présence de ces forces découlent d'une agression lancée contre des Etats indépendants dont certaines parties ont été occupées; c'est à la suite de cette occupation que ces forces se trouvent dans la péninsule égyptienne du Sinai et sur les Hauteurs syriennes du Golan. Depuis 1967, ces territoires sont sous le joug de l'occupation israélienne. Par conséquent, Israël est directement responsable à cet égard, non seulement en raison de son occupation des territoires arabes, mais parce qu'il continue de faire fi des résolutions des Nations Unies relatives au problème du Moyen-Orient et à la question de Palestine. La délégation de la République arabe du Yémen s'abstiendra lors du vote sur les projets de résolution en la matière recommandés par la Cinquième Commission.

73. M. HAMZAH (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Ma délégation votera contre les projets de résolution contenus dans le document A/31/278/Add.2 concernant le financement de la FUNU et de la FNUOD. Ce vote ne doit pas être interprété comme allant à l'encontre de la noble tâche de ces Forces pour préserver la paix, relâcher la tension dans la région et créer des conditions propices à la cessation de l'agression et en éliminer les conséquences. Il n'est pas dirigé non plus contre le principe du financement en tant que tel, parce que nous comprenons qu'il faut permettre à ces forces de continuer leur tâche. L'objection de ma délégation a trait au fait que les projets de résolution comportent quelque chose d'injuste et d'illogique qui fait que tous les membres de la communauté internationale, y compris même les pays qui ont été victimes de l'agression sioniste, assument une partie du fardeau de l'agression d'Israël. Nous pensons qu'Israël seul et les pays qui l'encouragent dans son agression devraient assumer toute la responsabilité en ce qui concerne

les répercussions de leurs violations de la Charte et de leur mépris des principes du droit international et des droits de l'homme. S'il n'y avait pas eu d'agression, s'il n'y avait pas eu d'occupation, la présence des forces des Nations Unies ne se justifierait pas. C'est pourquoi ma délégation votera contre les projets de résolution.

74. M. LADOR (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation n'avait pas l'intention de prendre la parole à cette étape tardive de notre session, mais nous avons dû entendre la répétition des accusations et des calomnies contre mon pays en ce qui concerne les crédits proposés pour la FUNU et la FNUOD. Cela fait partie de la guerre politique menée contre mon pays dans toutes les Commissions de cette année, pratiquement sur toutes les questions . . .

75. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais demander au représentant d'Israël, s'il exerce son droit de réponse, de le remettre à plus tard. A ce stade, j'aimerais qu'il explique son vote. J'insiste sur l'application de cette règle, qui ne s'applique pas qu'à lui.

76. M. LADOR (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais simplement ajouter que ce n'est pas Israël qui est en faute en ce qui concerne l'absence de paix au Moyen-Orient et la persistance de l'hostilité et de la guerre contre nous. Ce n'est pas Israël qui a commencé la guerre du Yom Kippour à la suite de laquelle la FUNU et la FNUOD ont été établies. Ma délégation votera en faveur des projets de résolution dont nous sommes saisis.

77. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant rendre une décision sur les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 16 de son rapport contenu dans le document A/31/278/Add.2.

78. Le projet de résolution A est intitulé "Force d'urgence des Nations Unies". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tan-

zanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Albanie, République arabe syrienne.

S'abstiennent : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Guinée, Hongrie, Mongolie, Nigéria, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen.

Par 113 voix contre 2, avec 12 abstentions, le projet de résolution A est adopté (résolution 31/5 C).

79. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution B, intitulé "Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement", tel que révisé oralement par le Rapporteur [*voir par. 65 à 67 ci-dessus*]. Un vote enregistré sur ce projet de résolution a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée Equatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Albanie, République arabe syrienne.

S'abstiennent : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cuba, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Guinée, Hongrie, Mongolie, Nigéria, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yémen.

Par 112 voix contre 2, avec 12 abstentions, le projet de résolution B, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 31/5 D).

80. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission au titre des points 92 et 57 de l'ordre du jour. Ce rapport est contenu dans le document A/31/469. Les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission figurent au paragraphe 9 de son rapport.

81. Le projet de résolution I est intitulé "Création du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 31/202).

82. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Le projet de résolution II intitulé "Procédures générales régissant le fonctionnement du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même ?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 31/203).

83. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): J'attire maintenant l'attention de l'Assemblée sur la recommandation contenue au paragraphe 10 du rapport de la Cinquième Commission. La Cinquième Commission a adopté cette recommandation sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire faire de même ?

Il en est ainsi décidé (décision 31/426).

84. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Nous passons maintenant au rapport de la Cinquième Commission sur le point 92 de l'ordre du jour, intitulé "Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977". Le rapport est contenu dans le document A/31/470.

85. Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote sur un ou sur les cinq projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 107 du document A/31/470.

86. **M. KAUFMANN** (Pays-Bas) [*interprétation de l'anglais*]: Une fois encore, je prends la parole au nom des neuf membres de la Communauté européenne.

87. Les délégations des neuf pays de la Communauté européenne désirent dire qu'elles ne sont pas satisfaites de la façon dont les décisions sur les questions administratives et budgétaires ont été prises cette année. En raison de la parution tardive des documents et du retard dans la publication des observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires, l'Assemblée a dû prendre des décisions à la hâte au cours des derniers jours de la session sur des questions budgétaires et administratives très importantes relatives au personnel. Par contre, au début de la session, la Cinquième Commission a passé beaucoup de temps à discuter longuement sur des questions moins importantes. Bien que cet état de choses ne soit pas nouveau, nous estimons que le processus législatif dans le domaine administratif et budgétaire doit plus que jamais nous préoccuper. Un effort commun doit être déployé pour remédier à la situation.

88. Nos neuf délégations éprouvent également quelque préoccupation en ce qui concerne d'autres domaines. Il y a quelques années, les Nations Unies ont amorcé le système

de la budgétisation du programme biennal. Cela implique que le budget, une fois établi, devrait, sauf dans ces circonstances exceptionnelles, rester inchangé pendant deux ans. Or, il semble qu'il existe de plus en plus une tendance de la part du Secrétariat et des Etats Membres à ne tenir aucun compte des pratiques du budget-programme et à soumettre des propositions qui visent à donner des estimations révisées ou supplémentaires au milieu de l'exercice biennal. Certes, cela n'est pas de nature à encourager le fonctionnement ordonné de notre organisation. Nous espérons que le principe du budget-programme biennal sera à l'avenir respecté par toutes les parties intéressées.

89. L'Assemblée générale va bientôt adopter les coûts estimatifs révisés pour la biennale 1976-1977. La délégation des neuf Etats membres de la Communauté, et j'ai plaisir à le dire, votera en faveur des coûts estimatifs révisés en dépit des inquiétudes que je viens d'exprimer. Le vote positif de nos neuf délégations sur le budget prouve l'appui que nous apportons aux activités des Nations Unies en général. Toutefois, nous sommes préoccupés du fait que, bien que nous ne soyons qu'à mi-parcours, le budget-programme révisé représente un accroissement d'environ 28 p. 100 par rapport aux ouvertures budgétaires finales de l'exercice financier 1974-1975, adoptées il y a un an seulement. Or, si nous continuons de suivre la pratique des années précédentes, nous pouvons fort bien l'année prochaine, nous trouver face à un budget plus élevé encore, et ce à un moment où de nombreux gouvernements nationaux suivent activement une politique d'austérité budgétaire, en ayant recours à diverses méthodes, dont la limitation des salaires des fonctionnaires, la réduction des dépenses et une politique d'absorption des coûts supplémentaires dus à l'inflation.

90. Aussi, nos neuf gouvernements espèrent que le Secrétaire général essaiera d'absorber l'augmentation des coûts l'année prochaine à chaque fois que cela sera possible. Nous espérons aussi que lorsqu'il dressera le programme du prochain service biennal, le Secrétaire général imposera à ses propositions les limitations les plus strictes.

91. **M. MYERSON** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Ma délégation regrette beaucoup qu'on lui ait présenté pour la biennale 1976-1977 des devis budgétaires révisés qu'elle ne peut appuyer. Il y a quelques années, l'Organisation a adopté un budget-programme propre à financer les dépenses pour les activités qu'elle entreprenait. Qui plus est, cette démarche demandait une planification préalable par l'intermédiaire du développement d'un plan à moyen terme, lequel, à son tour, servait de base pour élaborer et appliquer les budgets-programmes biennaux, dont le deuxième couvre la période 1976-1977.

92. L'année dernière, après une étude complète et une longue discussion, l'Assemblée générale a adopté un budget-programme pour l'exercice biennal actuel [*résolution 3531 (XXX)*] et a ouvert 745 millions de dollars de crédits pour le financer. Aujourd'hui, une année plus tard, à mi-parcours de la biennale, nous devons prendre une décision sur la question de savoir si nous devons ou non appuyer l'ouverture par l'Assemblée, d'un crédit supplémentaire de 38 millions de dollars. De plus, nous risquons fort que, l'année prochaine, l'Assemblée générale se voie proposer des coûts estimatifs révisés et une demande

d'ouverture de crédits supplémentaires pour le même exercice biennal 1976-1977.

93. Cette situation met notre patience à rude épreuve. De toute évidence, un budget biennal est censé fournir les fonds pour une période de deux ans. Lorsque l'on ouvre des crédits, dans une organisation, pour deux ans, cette organisation se doit de fonctionner, pendant cette période, avec les crédits qui lui sont ouverts.

94. Certes, nous reconnaissons que nous ne vivons pas dans un monde immobile et que les programmes changeront. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'il faille dépenser davantage. Bien au contraire, nous pensons qu'à chaque modification apportée dans le cadre de l'exercice biennal nécessitant une augmentation des dépenses doit correspondre une réduction compensatrice. Il faut donc établir et respecter des priorités; les programmes les moins urgents doivent être réduits; les programmes marginaux ou obsolètes doivent être fermés. L'Organisation ne doit pas fermer les yeux devant les réalités, souvent douloureuses, que connaissent les Etats Membres. L'inflation, par exemple, frappe les budgets des pays, pris individuellement, tout comme elle frappe le budget des Nations Unies. Les Nations Unies ont la responsabilité, devant les peuples du monde et devant les Etats Membres qui leur fournissent leurs ressources, d'assurer, de façon absolue, que ces ressources seront utilisées au mieux. C'est le moins — le moins vraiment — que nous puissions attendre.

95. Le peuple de mon pays impose la prudence à mon gouvernement, surtout en cette période de difficultés financières. Aujourd'hui même, mon gouvernement demande des sacrifices particuliers à son peuple. Celui-ci peut légitimement espérer que les Nations Unies feront preuve de la même prudence.

96. Confronté à ces réalités, mon gouvernement ne peut rester muet devant la prolifération de programmes nouveaux et étendus, aussi souhaitables soient-ils, sans que l'on procède à une réduction ou à une élimination d'autres programmes pour compenser les choses.

97. Ma délégation, pour les raisons que j'ai dites, ne peut, avec regret, appuyer le budget estimatif révisé. Nous nous abstiendrons donc lors du vote.

98. M. GRODSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation soviétique voudrait expliquer son vote sur le projet de résolution IV au paragraphe 107 du document A/31/470, sur la question de l'ouverture des crédits pour l'exercice biennal 1976-1977.

99. On sait que l'Assemblée générale, par le passé, a pris une décision au titre de laquelle, dans la pratique de l'Organisation, il ne devrait y avoir d'autres coûts estimatifs supplémentaires que ceux prévus pour le financement des dépenses imprévisibles encourues pendant l'exercice budgétaire, ce qui devrait être couvert, avant tout, par des économies réalisées lors de la réévaluation du budget, par un réordonnement des programmes, une répartition des ressources à l'intérieur du programme, etc.

100. La délégation soviétique doit malheureusement constater, à regret, que le Secrétariat des Nations Unies, à la

trente et unième session, cette session-ci, de l'Assemblée générale, ne s'est pas conformé, et ce à plusieurs reprises, aux décisions de l'Assemblée générale, et a continué la pratique injustifiée consistant à présenter des demandes d'ouverture de crédits supplémentaires au cours de l'exercice budgétaire.

101. Ainsi, dans le rapport sur la régularisation du budget [A/C.5/31/37], on demande une ouverture de crédits supplémentaires de l'ordre de 13 millions de dollars, alors qu'à la présente session de l'Assemblée générale le Secrétariat des Nations Unies a demandé une ouverture de crédits supplémentaire de 48,6 millions de dollars.

102. La délégation de l'Union soviétique espérait que la direction du Secrétariat des Nations Unies prendrait des mesures décisives pour couvrir les dépenses supplémentaires grâce à des économies effectuées dans le cadre du budget, et, faisant le travail qui est le sien, soumettrait des propositions à l'examen de l'Assemblée générale afin de réviser les priorités dans l'application des programmes et de préparer et mettre à notre disposition des renseignements complets sur les ressources libérées grâce à la cessation ou à la réduction de programmes.

103. Nous le savons, c'est une décision adoptée par l'Assemblée générale à la dernière session qui a prévu une telle démarche³. A notre grand regret, il n'en a pas été ainsi. Les faits prouvent que l'on n'a pas, au sein du Secrétariat des Nations Unies, effectué le travail nécessaire pour identifier les ressources libérées et potentielles dont disposait le Secrétariat, et que l'on n'a pas non plus accompli les tâches nécessaires à la préparation de recommandations tendant à éliminer ou à réduire les programmes désuets et non-urgents, à éliminer les doubles emplois et à accroître l'efficacité du travail accompli par le personnel. Au contraire, on a demandé des crédits supplémentaires pour le financement de presque toutes les nouvelles activités et l'on a créé, sans que cela soit justifié, des postes supplémentaires. En violation des recommandations de l'Assemblée générale, on a proposé une augmentation considérable des fonds pour employer des experts et des consultants. On a aussi, sans que cela soit nécessaire, demandé des crédits supplémentaires pour couvrir les dépenses du budget découlant de la dévaluation du dollar américain.

104. La délégation soviétique aimerait également rappeler que lors de l'adoption du budget biennal pour les programmes en cours, lors de la trentième session de l'Assemblée générale, elle s'était catégoriquement opposée à l'ouverture dans le budget de crédits illégaux pour assurer le service des intérêts afférents aux obligations émises par l'Organisation des Nations Unies pour financer des activités illégales qui vont à l'encontre de la Charte.

105. L'Union soviétique, conformément à la Charte, s'est prononcée catégoriquement contre ces activités; elle ne porte et ne portera jamais aucune responsabilité à cet égard, pas plus qu'elle ne couvrira les dépenses ainsi encourues. Notre délégation aimerait une fois de plus confirmer sa position de principe en ce qui concerne le financement de l'assistance technique. Au titre de l'Article 17 de la Charte, le budget régulier ne doit couvrir que des tâches exclusive-

³ *Ibid.*, trentième session, Supplément n° 34, p. 142 à 146.

ment de caractère administratif et il n'est pas conçu pour le financement de l'assistance technique, lequel doit se faire sur une base bénévole. C'est pourquoi la délégation soviétique estime que les dépenses d'assistance technique doivent être exclues du budget ordinaire des Nations Unies et combinées au Programme des Nations Unies pour le développement.

106. Compte tenu du fait que, dans le budget révisé pour l'exercice biennal 1976-1977, on a inclus, en violation des décisions de l'Assemblée générale, de nombreuses dépenses injustifiées, et, compte tenu également du fait que le budget comprend des crédits pour le financement de dépenses découlant de mesures illégales et contraires à la Charte, la délégation de l'Union soviétique votera contre l'adoption du budget révisé des Nations Unies pour l'exercice biennal en cours.

107. Par ailleurs, la délégation soviétique exprime l'espoir que le Secrétariat des Nations Unies, lors de la préparation du projet de budget ordinaire des Nations Unies pour l'exercice biennal 1978-1979, qui sera examiné au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, tiendra dûment compte des recommandations de l'Assemblée générale et prendra également en considération le grave souci manifesté par de nombreuses délégations, y compris la délégation soviétique, devant le rythme extrêmement rapide de l'accroissement du budget des Nations Unies. Nous devons commencer à oeuvrer tant au sein des organisations intergouvernementales qu'au Secrétariat des Nations Unies pour stabiliser les dépenses au titre du budget ordinaire des Nations Unies.

108. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant prendre une décision sur les divers projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 107 de son rapport contenu dans le document A/31/470.

109. Le projet de résolution I est intitulé "Emoluments des membres de la Cour internationale de Justice". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République populaire démocratique lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie,

Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Cuba, Madagascar, Nouvelle-Zélande.

Par 114 voix contre 11, avec 3 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 31/204)⁴.

110. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé "Emploi d'experts et de consultants à l'Organisation des Nations Unies". La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans objection. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite agir de même ?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 31/205).

111. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé "Montants estimatifs révisés relatifs à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, République populaire démocratique lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

⁴ La délégation du Bangladesh a fait savoir séparément au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté pour le projet de résolution.

S'abstiennent : Australie, Belgique, France, Allemagne, République fédérale d', Italie, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 114 voix contre 9, avec 8 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 31/206).

112. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution IV intitulé "Budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977". Nous allons tout d'abord prendre une décision sur le projet de résolution IV A, intitulé "Ouverture de crédits révisée pour l'exercice biennal 1976-1977". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République populaire démocratique lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Etats-Unis d'Amérique.

Par 119 voix contre 10, avec une abstention, le projet de résolution IV A est adopté (résolution 31/207 A).

113. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution IV B, intitulé "Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 1976-1977". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de

Biélorussie, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, République démocratique allemande, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : néant.

Par 131 voix contre zéro, le projet de résolution IV B est adopté (résolution 31/207 B).

114. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution IV C, intitulé "Exécution du budget pour l'année 1977". Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Cuba.

Par 119 voix contre 10, avec une abstention, le projet de résolution IV C est adopté (résolution 31/207 C).

115. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en venons maintenant au projet de résolution V, qui est subdivisé en 11 sections et est intitulé "Questions se rapportant au budget-programme de l'exercice biennal 1976-1977". Pour la commodité des délégations, ce projet de résolution regroupe toutes les recommandations de la Cinquième Commission relatives aux diverses questions entrant dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

116. La Cinquième Commission ayant adopté des décisions distinctes sur les diverses sections du projet de résolution V, l'Assemblée générale agira de même. Cependant, pour gagner du temps, je propose que dans chaque cas où la Commission a adopté un groupe de sections sans opposition, l'Assemblée adopte ces sections dans une décision unique au lieu de procéder à des votes séparés sur chacune d'entre elles.

Il en est ainsi décidé.

117. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée commencera par la section I du projet de résolution V. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique

allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Belgique, Chine, France.

Par 117 voix contre 10, avec 3 abstentions, la section I du projet de résolution V est adoptée (résolution 31/208, sect. I).

118. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En Cinquième Commission, la section II du projet de résolution V a été adoptée sans mise aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

La section II du projet de résolution V est adoptée (résolution 31/208, sect. II).

119. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons maintenant à la section III du projet de résolution V. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Birmanie, Burundi, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Chypre, Yémen démocratique, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Allemagne, République fédérale d', Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, République démocratique populaire lao, Liban, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Espagne, Sri Lanka, Soudan, Surinam, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

Votent contre : Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, Mongolie, Pologne, Roumanie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstiennent : Chine.

Par 119 voix contre 10, avec une abstention, la section III du projet de résolution V est adoptée (résolution 31/208, sect. III).

120. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La Cinquième Commission a adopté les sections IV à XI sans

les mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Les sections IV à XI du projet de résolution V sont adoptées (résolution 31/208, sect. IV à XI).

121. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous abordons maintenant le dernier point de l'ordre du jour pour aujourd'hui, à savoir le rapport de la Cinquième Commission sur le point 12 de l'ordre du jour, "Rapport du Conseil économique et social". Le rapport a été publié sous la cote A/31/466. On trouve la recommandation de la Cinquième Commission au paragraphe 3 de son rapport. La Cinquième Commission a adopté cette recommandation sans opposition. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même ?

Il en est ainsi décidé (décision 31/427).

122. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En terminant l'examen du rapport de la Cinquième Commission portant sur le point 12 de l'ordre du jour, nous avons épuisé la liste des points de l'ordre du jour confiés à la Cinquième Commission.

123. Nous passons maintenant aux parties du rapport du Conseil économique et social qui ont été renvoyées pour examen direct en séance plénière de l'Assemblée. Je me réfère aux chapitres I et VIII, sections A à F, concernant essentiellement les questions d'organisation et les organisations intergouvernementales. Puis-je considérer que l'Assemblée désire prendre note de ces parties du rapport du Conseil économique et social ?

Il en est ainsi décidé (décision 31/428).

POINT 60 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme des Nations Unies pour l'environnement (fin *) :
d) Election du Directeur exécutif

124. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les membres de l'Assemblée à porter leur attention sur la note du Secrétaire général contenue dans le document A/31/464, concernant l'élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

125. Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée qu'il souhaite nommer M. Mostafa Kamal Tolba directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 1977.

126. Puis-je considérer que l'Assemblée générale désire élire M. Tolba en tant que directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour un mandat de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 1977, comme l'a recommandé le Secrétaire général ?

Il en est ainsi décidé (décision 31/316).

* Reprise des débats de la 101^e séance.

127. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter M. Tolba de son élection aux fonctions de directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de sa tâche importante.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Namibie (fin *) :

d) **Nomination du Commissaire des Nations Unies pour la Namibie**

128. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la note du Secrétaire général contenue dans le document A/31/465. Dans sa note, le Secrétaire général souhaite proposer à l'Assemblée générale, pour approbation, la nomination de M. Martti Ahtisaari, ambassadeur de Finlande en République-Unie de Tanzanie, comme commissaire des Nations Unies pour la Namibie pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 1977. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'approuver la nomination proposée par le Secrétaire général ?

Il en est ainsi décidé (décision 31/317).

129. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais féliciter M. Ahtisaari pour la confiance que l'Assemblée a placée en lui et je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche.

130. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier M. Sean MacBride au nom de l'Assemblée générale et en mon nom personnel, pour la façon compétente et dévouée dont il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Nous lui adressons nos meilleurs vœux pour l'avenir.

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Palestine (fin **) :

- a) **Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;**
- b) **Rapport du Secrétaire général**

131. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne ce point, on a proposé que les pays suivants fassent partie du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Guyane, Mali et Nigéria. Puis-je considérer que l'Assemblée accepte que le Comité soit élargi en ajoutant ces trois pays ?

Il en est ainsi décidé (décision 31/318).

POINT 52 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain (fin *) :**

- a) **Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;**
- b) **Rapport du Secrétaire général**

* Reprise des débats de la 105^e séance.

** Reprise des débats de la 78^e séance.

*** Reprise des débats de la 59^e séance.

POINT 123 DE L'ORDRE DU JOUR

Elaboration d'une convention internationale
contre la prise d'otages (*fin**)

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité,
développement et paix : rapport du Secrétaire général
(*fin***)

POINT 49 DE L'ORDRE DU JOUR

Désarmement général et complet (*fin*) :

- a) Rapport de la Conférence du Comité du désarmement;
- b) Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- c) Rapport du Secrétaire général

132. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Un certain nombre de nominations sont en instance, qui concernent les organes suivants, créés par l'Assemblée générale au cours de la présente session : premièrement, le Comité spécial pour la rédaction d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, créé par la résolution 31/6/F, adoptée au titre du point 52 de l'ordre du jour. Deuxièmement, le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages, créé par la résolution 31/103, adoptée au titre du point 123 de l'ordre du jour. Troisièmement, le Comité consultatif du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, créé par la résolution 31/133, au titre du point 75 de l'ordre du jour. Quatrièmement, le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, créé par la résolution 31/189 B, au titre du point 49 de l'ordre du jour.

133. J'espérais pouvoir annoncer la composition de ces comités avant aujourd'hui, mais cela n'a pas été possible. Je suis donc obligé de suivre le précédent créé au cours de sessions antérieures et de renvoyer l'annonce de la composition de ces comités. J'ai certainement l'intention d'annoncer leur composition aussitôt que possible.

134. Je voudrais maintenant inviter l'Assemblée à porter son attention sur le document A/31/471, qui contient une lettre dans laquelle le représentant de la République-Unie de Tanzanie m'informe que son pays souhaite être dégagé de ses responsabilités de membre du Comité des relations avec le pays hôte. Je voudrais informer l'Assemblée générale que j'ai nommé le Sénégal pour remplacer la République-Unie de Tanzanie en tant que membre du Comité des relations avec le pays hôte. En même temps, je tiens à remercier la République-Unie de Tanzanie d'avoir servi au sein de ce comité.

Le Sénégal a été nommé membre du Comité des relations avec le pays hôte (décision 31/319).

Suspension de la trente et unième session

135. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les membres de l'Assemblée se rappelleront que, dans sa résolution 31/14, du 19 novembre 1976, l'Assemblée générale a décidé "d'examiner pendant la session en cours les résultats de la réunion ministérielle finale de la Conférence sur la coopération économique internationale". Cette réunion devait avoir lieu du 15 au 17 décembre 1976, mais a été remise à la première partie de l'année prochaine. En conséquence, une demande a été présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept pour que la présente session de l'Assemblée générale ne soit pas close à la date prévue, mais qu'elle soit convoquée de nouveau pour une reprise de la session, afin d'examiner le point 66 de l'ordre du jour, intitulé "Développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire". La lettre reçue du Président du Groupe des Soixante-Dix-Sept, ainsi que le communiqué publié par le Groupe, a été distribuée sous la cote A/31/462.

136. Puis-je suggérer que l'Assemblée générale, dans les circonstances actuelles, décide, conformément à la procédure adoptée à de précédentes sessions, que la trente et unième session ne soit pas déclarée close aujourd'hui, mais qu'elle reprenne à un moment et pour une durée que le Président, après consultation avec les Etats Membres et avec le Secrétaire général, jugera le plus appropriés ? Il sera entendu que l'Assemblée sera convoquée de nouveau uniquement et exclusivement pour examiner le point 66 de l'ordre du jour et que ce point, qui a été attribué à la Deuxième Commission, sera examiné par cette commission. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale est d'accord avec cette procédure.

Il en est ainsi décidé (décision 31/429 A).

137. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En ce qui concerne le point 66 de l'ordre du jour, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la résolution 31/177 du 21 décembre 1976 relative au Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. En vertu du paragraphe 1 de l'article 4 du statut du Fonds joint en annexe à la résolution,

"Les politiques et méthodes du Fonds sont formulées par le Conseil des gouverneurs, composé de représentants de 36 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, élus par l'Assemblée générale compte tenu notamment de la nécessité d'une représentation équilibrée des pays en développement sans littoral bénéficiaires et des pays de transit voisins, d'une part, et des pays donateurs potentiels, développés et en développement, d'autre part."

138. Je voudrais proposer que la question de l'élection des membres du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral soit étudiée par l'Assemblée au cours de la reprise de la session dans le cadre de l'examen du point 66 de l'ordre du jour. Je voudrais cependant suggérer que, dans le cas où la session ne reprendrait pas, l'Assemblée générale autorise le Conseil économique et social à élire les membres du Conseil

* Reprise des débats de la 99^e séance.

** Reprise des débats de la 102^e séance.

des gouverneurs. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale est d'accord sur ces deux propositions.

Il en est ainsi décidé (décision 31/429 B).

139. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Mesdames et Messieurs les représentants, vous avez pris une décision visant à suspendre la trente et unième session de l'Assemblée générale au lieu de la clore comme nous aurions dû le faire aujourd'hui dans des circonstances normales. Cette décision a été influencée par le fait que l'Assemblée, de l'avis de ceux qui ont pris l'initiative de demander une suspension de la session, n'avait pas de raison de clore la session jusqu'à ce qu'elle ait la possibilité d'examiner ultérieurement le point 66 de l'ordre du jour, intitulé "Développement et coopération économique internationale: application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire".

140. La grande majorité des membres de cette assemblée avaient espéré que la Conférence sur la coopération économique internationale, tenue à Paris, aboutirait à certaines conclusions qui pourraient être examinées au cours de la présente session. Cet espoir fut déçu. Etant donné que la réunion ministérielle finale de la Conférence de Paris a été renvoyée au début de l'année 1977, au lieu de se tenir comme prévu, du 15 au 17 décembre 1976, la trente et unième session de l'Assemblée générale devra reprendre ses travaux à un moment opportun après la tenue de cette réunion ministérielle afin qu'elle puisse évaluer de façon appropriée la situation économique internationale, situation qui se détériore rapidement avec des conséquences qui pourraient être désastreuses pour nombre des pays les plus pauvres.

141. C'est là une note un peu triste au commencement de ma déclaration finale, mais il fallait la souligner, car, selon moi, la solution des problèmes politiques ne peut en soi apporter la paix et la justice. Les disparités, les iniquités et les injustices économiques sont tout autant que les conflits politiques une menace à l'ordre mondial.

142. Certaines des observations que je ferai au sujet de cette session peuvent sembler être une évaluation de nature purement statistique, mais, bien que l'inexactitude des statistiques soit proverbiale, on peut toutefois en tirer des enseignements.

143. Cent vingt-quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale; deux d'entre eux ont été inscrits après l'ouverture de la session. Un de ces points a trait à une pratique qui s'est intensifiée au cours des récentes années et a suscité une grave anxiété dans le monde; l'autre est essentiel pour les buts de cette organisation. Le premier est le point 123, intitulé "Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages", qui a été présenté sur l'initiative de la République fédérale d'Allemagne; le second est le point 124, intitulé "Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales", qui a été présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

144. Un trait caractéristique de cette session est le fait que l'Assemblée s'est réunie en séance plénière sans presque

discontinuer. Cette séance est la 107^e. Jamais dans son histoire l'Assemblée générale n'avait tenu autant de séances plénières. Jamais auparavant autant de points n'avaient été portés à l'attention directe de l'Assemblée en séance plénière sans avoir été examinés en premier lieu par l'une des grandes commissions. Si cela a eu pour effet de réduire le temps passé dans les sept grandes commissions, ou de réduire le nombre de réunions, ou de diminuer le nombre de projets de résolution, cet état de choses aurait dû trouver une compensation; mais la loi inexorable de Parkinson a prévalu et les grandes commissions semblent avoir réussi à utiliser tout le temps qui leur était imparti.

145. Il y a toutefois un autre aspect de ce problème qui appelle un examen attentif et minutieux de la part de l'Assemblée, et qui a trait au nombre de fois où l'Assemblée générale a examiné la même question sous des libellés différents. La division d'une seule question en plusieurs parties a abouti à des résultats auxquels ne s'attendaient certainement pas les parties essentiellement intéressées lorsqu'elles ont soulevé ces questions. Il y a différents aspects de certaines questions qui ont un caractère bien particulier, mais les séparer de la question principale équivaut à une répétition fréquente de déclarations et peut avoir l'effet malheureux de détourner l'attention du coeur du problème et par là même freiner le progrès en vue d'une solution totale.

146. Il ne convient pas de parler du temps qui a été consacré à une question particulière. Certains milieux ont émis maintes fois des critiques sur le fait que l'Assemblée avait consacré une somme de temps disproportionnée à l'un ou l'autre des points, bien que de nombreux autres fussent tout aussi importants et préoccupants. Il y a cependant des problèmes qui constituent toujours une menace à la paix et à la sécurité internationales, et aucun Membre véritablement déterminé à oeuvrer pour la réalisation des buts et principes de la Charte ne peut regretter le temps consacré à la discussion de ces questions. Celui qui est victime de l'injustice estime évidemment qu'il convient de revenir sur la question en toutes occasions. Et j'espère sincèrement que jamais plus nous n'entendrons, du haut de ce fauteuil présidentiel comme à une occasion précédente ou du haut de la tribune de cette salle, des allusions méprisantes au temps consacré aux efforts déployés en vue de redresser ce que l'on estime être une injustice, telle que l'*apartheid*, ou en vue de trouver un règlement aux problèmes inextricables de la situation au Moyen-Orient. Même si l'Assemblée générale consacrait 90 p. 100 de son temps à trouver une solution à ces questions, ce serait du temps fort bien utilisé.

147. Cela m'amène directement à ces points particuliers que sont la question de Namibie, la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, la question de la Rhodésie du Sud, la question de Palestine, la situation au Moyen-Orient et la question de Chypre. Ce sont là, de loin, les problèmes les plus graves; ils doivent absolument être résolus. Chaque année, ces problèmes sont discutés en détail. Chaque année, d'innombrables résolutions sont adoptées, qui, suivant le cas, jouissent d'un appui plus ou moins fort et subissent une opposition inchangée et inchangeable, tout en faisant l'objet d'un élément abstentionniste relativement constant. Il ne m'appartient pas, en tant que président, de dire comment un Membre donné doit voter. Cela dit, je suis bien forcé de constater qu'aucun progrès sur quelque'une de ces

questions n'est possible si les nations sont à l'affût. du moindre prétexte pour éviter tout progrès vers un règlement ou refusent d'imputer la responsabilité d'une absence de progrès là même où cette responsabilité est claire.

148. Beaucoup ont dit que cette session fut une session tranquille, voire ennuyeuse. Cette observation en dit peut-être beaucoup plus qu'elle ne le paraît. Ce jugement peut invoquer une très solide argumentation, mais, si nous l'examinons, nous nous apercevons que la vraie raison de cette situation n'est pas dans un déclin de l'intérêt à l'égard des problèmes ni dans une volonté d'abandonner, dans chaque cas, les victimes à leur sort mélancolique. Non, la véritable explication semble être que l'Organisation des Nations Unies est aujourd'hui victime d'une grande fatigue morale née d'une déception permanente et de l'impossibilité dans laquelle se trouvent ses membres de s'acquitter de leurs responsabilités.

149. Si l'on ne trouve pas de juste solution aux problèmes, la seule conséquence sera la violence, dernier refuge des désespérés dont la foi envers ceux en qui ils avaient placé leur confiance a été déçue parce que ces derniers n'ont pas honoré leurs responsabilités. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent se demander si, face à ces situations explosives, ils ont vraiment épuisé toutes les ressources offertes par la Charte. L'histoire nous jugera peut-être, mais nous ne serons pas là le jour du jugement. Notre conscience seule peut prononcer un verdict.

150. Comme l'Organisation n'a pas le pouvoir d'imposer l'application de ses décisions — pouvoir que possèdent les Etats —, elle risque de s'éloigner de ses idéals, et de voir les dispositions de la Charte dépérir faute d'être utilisées. Cela ne pourrait que nous faire retourner à une situation qui nous était familière : la renaissance de la doctrine anachronique de l'équilibre de la puissance et du concept selon lequel "la force prime le droit". Les bénéficiaires en seront les nations militairement et économiquement fortes. Pour les autres, il n'y aura plus qu'à se résigner à l'injustice ou à accepter la protection de ceux qui sont à même de l'offrir. Espérons que nous pourrons encore éviter au monde un sort aussi affreux.

151. Dans toutes ces zones de conflits, des négociations sont en cours ou ont été entamées. Mais si toutes les parties ne se rendent pas à ces négociations de bonne foi, si ceux qui sont assez forts pour user de leur influence afin d'assurer une juste solution n'assument pas toutes les responsabilités que cette puissance même leur impose, la catastrophe sera inévitable.

152. A la présente session, l'Assemblée générale a admis trois nouveaux Etats en son sein : les Seychelles, l'Angola et Samoa, ce qui porte à 147 le nombre de ses membres. Malheureusement, ce progrès vers l'idéal d'universalité s'est vu entaché par un refus d'admettre la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Cela amène nécessairement la communauté mondiale à se poser bien des questions sur l'utilisation du droit de veto dans des circonstances particulières qui n'ont rien à voir avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales et sur la conciliation de ce droit de veto avec le principe démocratique sur lequel l'Organisation est censée se fonder et que ses principaux défenseurs ignorent, malheureusement, dans

certain cas. Le veto, prévu pour interdire l'abus de pouvoir, ne doit pas être utilisé comme une arme punitive. L'Organisation ne saurait devenir une maison de correction. J'espère sincèrement que sous peu la République socialiste du Viet Nam sera admise à l'ONU.

153. L'Assemblée a continué de consacrer son attention à la question des droits de l'homme, mais il y a encore une tendance très regrettable, de la part de certains Membres, à s'abstenir d'appliquer les conventions concernant les droits de l'homme, qui ont été adoptées avec la solennité qui s'impose, qui sont entrées en vigueur, mais que les parties aux conventions ont elles-mêmes ignorées pour une raison ou pour une autre. En abordant ce problème, nous devons essayer de trouver le moyen d'appliquer ces conventions d'une façon juste, sans chercher des excuses — de mauvaises excuses, d'ailleurs — pour ne pas les mettre en oeuvre. La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, dont chacun connaît bien la genèse, est une bonne illustration. La situation dans les territoires occupés relève directement de la quatrième Convention de Genève. Cette convention ne concerne en rien le traitement des minorités dans les différents pays, de sorte qu'on ne saurait faire dépendre son application de l'adoption de mesures à l'égard de situations qui ne tombent pas sous la compétence de cette convention. Plus tôt la communauté internationale reconnaîtra ce simple fait, plus grandes seront nos chances d'amener la communauté internationale à respecter comme elle le doit les déclarations et conventions relatives aux droits de l'homme, existantes ou proposées.

154. J'ai dit la raison pour laquelle on a dû suspendre plutôt que clore la présente session de l'Assemblée générale; c'est l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, de faire suffisamment de progrès pour permettre à l'Assemblée générale de procéder à une évaluation des travaux de cette conférence et des conséquences de ces travaux sur la situation économique mondiale. Chacun doit bien comprendre que la Conférence de Paris n'est pas en train de se dérouler sur une autre planète et que ses décisions doivent être jugées acceptables par l'Assemblée dans son ensemble si l'on veut progresser sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international et de l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, afin d'alléger progressivement les problèmes des pays les plus pauvres.

155. A la présente session, l'Assemblée générale a élu 25 membres à la Commission du droit international. Avant ces élections, des consultations ont eu lieu entre le Président et certains groupes régionaux qui recherchaient l'adoption d'une procédure particulière pour assurer le respect du *gentleman's agreement* relatif à la répartition des sièges à la Commission entre les divers groupes régionaux. Il était impossible, sans violer les dispositions du statut de la Commission du droit international, de se rendre à la suggestion que les élections aient lieu séparément pour chaque groupe régional, avec la répartition des sièges à chaque groupe, comme cela est clairement prévu par le *gentleman's agreement*, car il n'a pas été possible de concilier avec les dispositions du statut de la Commission, qui demande que les 25 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de sièges soient élus, dans la mesure où les

candidats ont reçu la majorité requise. L'article pertinent — l'article 9 — du statut de la Commission du droit international, où se trouve cette disposition, ne fait pas dépendre les élections de ce qui est considéré comme une répartition concertée. En fin de compte, un groupe n'a pas reçu le quota des sièges auxquels, pensait-on, il avait droit, tandis qu'un autre groupe a pu éviter ce sort grâce au geste honorable du représentant du Panama, M. Illueca. C'est la deuxième fois, en 10 ans, que ce même groupe ne peut parvenir à assurer son quota.

156. Le problème d'une répartition géographique équitable s'est posé en ce qui concerne de nombreux autres organes, et il est grand temps que cette question soit réexaminée en détail, en ce qui concerne tous les organes, en tenant compte des circonstances actuelles. Il est absolument anormal, par exemple, que les Asiatiques et les Africains, qui occupent ensemble 85 des 147 sièges de l'Assemblée — et l'on m'excusera de mentionner le groupe auquel j'appartiens —, soient groupés ensemble aux fins de répartition des postes de vice-présidents et de présidents des grandes commissions de l'Assemblée générale. J'ai pensé devoir soulever cette question ici à l'occasion des élections de la Commission du droit international. J'ai déclaré que j'examinerais cette question avec les groupes régionaux. J'espère que les membres, au sein de leurs groupes régionaux respectifs, feront porter leur attention sur ce problème et qu'ils entameront des consultations entre eux pour parvenir à un ensemble de règles qui garantiront une véritable répartition équitable dans les différents organes, compte tenu de leur nature et de leurs fonctions respectives.

157. J'ai parlé auparavant des deux questions supplémentaires qui ont été inscrites à l'ordre du jour de la présente session. L'une était intitulée "Elaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages". L'on ne peut que se féliciter que la Sixième Commission ait été en mesure d'adopter une résolution sur cette question par consensus [résolution 31/103]. Ce consensus a été possible grâce à l'esprit de compromis, d'accommodement et de compréhension mutuels manifesté par des groupes qui avaient pourtant des opinions diverses en la matière. Ce consensus a été le résultat de longues et patientes négociations. La façon dont cette question a été examinée témoigne du grand mérite de tous ceux qui ont participé aux consultations et sert de leçon pour ce qui est de la présentation des projets de résolution sous leur forme définitive.

158. L'autre question supplémentaire est intitulée "Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales". Bien qu'elle n'ait pas été adoptée par consensus, elle revêt pourtant une importance particulière. On peut dire que le non-recours à la force constitue la base même de la Charte et que, par conséquent, nous n'avons guère besoin d'un autre instrument international pour compléter la Charte. Mais, comme nous le savons tous de par notre expérience au sein de cette organisation, ce qui est évident peut l'être encore davantage à force d'être répété. J'espère sincèrement que, lorsque cette question sera soumise à la prochaine session, nous pourrons parvenir à un traité de fond susceptible d'apporter une véritable contribution aux relations internationales.

159. L'Assemblée générale a également pris une décision importante en ce qui concerne la session extraordinaire sur

le désarmement [résolution 31/189 B]. L'Assemblée s'est rendu compte que le désarmement est une question bien trop grave pour n'incomber qu'aux soins de la Conférence du Comité du désarmement, et que l'Assemblée toute entière devait s'en occuper si l'on voulait modifier les anciennes attitudes et aborder la question sous un nouvel angle pour garantir le progrès en matière de désarmement général.

160. La Cinquième Commission a consacré ce qui semble énormément de temps à une question particulière, à savoir le barème des quotes-parts des Etats Membres. La discussion au sein de la Cinquième Commission a mis en relief la nécessité de réexaminer les critères adoptés lors de l'évaluation des contributions que les Membres devraient verser au budget de l'Organisation. Alors que la population et le revenu national sont des critères importants, le degré d'importance qu'il faut accorder à chacun d'eux doit varier selon les circonstances du moment et ne peut demeurer immuable. Le revenu national d'un pays peut s'accroître d'une façon phénoménale au cours d'un bref laps de temps, mais cela ne peut en soi constituer une raison suffisante pour une augmentation proportionnelle de la quote-part de ce pays par rapport aux quotes-parts d'autres pays qui, pendant une longue période, ont connu une abondance qui auparavant semblait un rêve pour les autres. Les biens d'un pays, y compris la qualité et la valeur de son infrastructure et de sa capacité industrielle, sont des éléments sûrs et permanents, alors que l'affluence peut n'être qu'éphémère. Les vifs désaccords qui sont apparus au sein de la Cinquième Commission ont pu heureusement être résolus après des discussions prolongées. Mais cette question et d'autres ont mis en relief le rôle primordial que joue la Cinquième Commission au sein de l'Organisation. Le maintien de l'ordre interne est quelque chose qui doit également attirer l'attention la plus sérieuse de chaque délégation.

161. La question de la restructuration des secteurs économiques et sociaux du système des Nations Unies n'a pas encore été déterminée. Dans ce contexte, la restructuration ne revient pas simplement à la création de nouveaux postes ou d'une nouvelle répartition des fonctions. Une restructuration véritable exige que l'on reconnaisse clairement les besoins les plus vitaux des Membres de l'Organisation, que l'on comprenne réellement les problèmes qui se posent à eux, que l'on identifie les éléments les plus importants de la structure dont relèvent leurs secteurs économiques et sociaux, et que l'on élimine tous les obstacles bureaucratiques dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités. L'Assemblée doit garder à l'esprit que la nécessité d'une restructuration a été déterminée par l'établissement d'un nouvel ordre économique international, et que l'on doit, par conséquent, être disposé à fournir les moyens devant permettre d'aboutir à cette fin.

162. Cette année, l'Assemblée a été appelée à examiner les différents aspects de la situation sociale dans le monde. Une attention toute spéciale doit être accordée aux programmes relatifs à la Décennie des Nations Unies pour la femme et à la Conférence de 1980 à Téhéran, ainsi qu'à la situation de la jeunesse et à l'Année internationale de l'enfant, qui a été fixée pour 1979. Nous avons eu des déclarations spéciales et des décennies pour les droits de l'homme, pour le développement et pour la femme; mais jusqu'à présent, alors que le

Fonds des Nations Unies pour l'enfance a rendu des services inestimables à la cause des enfants à travers le monde, l'Assemblée n'avait jamais fait de déclaration spéciale à propos de l'enfance. Cette omission a maintenant été corrigée, et une mesure essentielle a été entreprise pour maintenir et améliorer la valeur et l'utilité de ceux auxquels appartient l'avenir et qui constituent notre actif le plus précieux, c'est-à-dire les enfants du monde entier.

163. L'Assemblée générale, au cours de la présente session, a pris une décision fort importante, à savoir la réélection de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour une autre période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1977. J'ai déjà adressé mes félicitations à M. Waldheim, et je ne vais pas les répéter ici. Au cours des prochaines cinq années, l'Organisation des Nations Unies va peut-être affronter ses plus dures épreuves. De nombreux problèmes en sont arrivés à un stade critique, et le Secrétaire général devra faire preuve de toute la compétence qu'un être humain peut posséder pour faire face à ces problèmes. Nous espérons que la coopération des Etats Membres pourra permettre de résoudre ces problèmes, sans que nous soyons soumis à l'épreuve du feu.

164. J'aimerais, au nom de tous les Membres, exprimer mes sincères remerciements au Secrétaire général et à tous les membres du Secrétariat, et notamment à tous ceux qui ont travaillé étroitement avec nous dans notre tâche quotidienne. Il serait peu juste de monter en épingle telle ou telle personne ou un département quelconque, car les efforts conjoints de tous les membres de tous les départements sont indispensables au bon fonctionnement de l'Assemblée. Il suffirait d'éliminer un élément ou de l'affaiblir pour que la structure tout entière s'effondre. C'est pour cette raison que, en votre nom à tous et au mien, j'aimerais leur exprimer en bloc notre profonde satisfaction et nos remerciements chaleureux pour leurs services dévoués.

165. La présidence de l'Assemblée générale est à la fois un joug et une guirlande. Le joug est le poids des responsabilités; la guirlande est l'ornement du bureau. J'ai eu plaisir à supporter ce joug, et cela est dû entièrement à la coopération soutenue dont vous avez fait preuve à mon égard. Je dois tout spécialement mentionner les 12 vice-présidents — j'ometts les cinq autres, ce qui ne veut pas dire que j'établisse une distinction entre eux — qui m'ont aidé à présider les séances plénières de l'Assemblée générale, en me facilitant considérablement la tâche. Les présidents des grandes commissions ont partagé avec moi la lourde tâche d'examiner les points de notre ordre du jour et de mener la session à bon terme. Les retards qui ont eu lieu ont été inévitables, et l'on ne peut en tenir rigueur aux présidents. Aux vice-présidents et aux présidents des grandes commissions, et aux membres des bureaux de ces commissions, j'adresse mes remerciements les plus chaleureux. En plus de ces derniers, il y a cinq autres membres qui font fonction de vice-présidents. Certes, une convention les empêche d'alléger la tâche du Président en assumant la présidence des séances plénières, mais ils n'en constituent pas moins, avec les autres vice-présidents et les présidents des grandes commissions, le Bureau, responsable d'assister le Président dans l'organisation des travaux de la session. Je dois beaucoup aux membres du Bureau pour l'aide qu'ils m'ont apportée. Ce fut un honneur de vous servir, et je vous remercie beaucoup.

166. Pendant cette session, j'ai tenu des consultations avec les divers groupes régionaux par le biais de leurs présidents respectifs. J'ai découvert que, en dépit des divergences qu'ils peuvent avoir eues, ils se sont montrés capables d'entendre raison et de céder avec bonne grâce à l'art de la persuasion souple que j'ai fait tout mon possible pour cultiver. Mon expérience avec les présidents des divers groupes régionaux m'a enrichi. Je les remercie très sincèrement pour cela et pour les conseils, l'aide et la coopération qu'ils m'ont dispensés.

167. En terminant cette séance, je voudrais souhaiter à tous les représentants qui rentrent chez eux un bon voyage et vous présenter à vous tous ainsi qu'aux membres du Secrétariat mes meilleurs voeux et mes souhaits sincères de bonheur, de santé et de paix pour la nouvelle année.

168. Je donne maintenant la parole au représentant de Maurice, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Afrique.

169. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, alors que s'achèvent les travaux de cette session, j'ai l'honneur et le privilège de vous présenter, au nom du groupe des Etats d'Afrique Membres de l'Organisation des Nations Unies, nos sincères remerciements et l'expression de notre reconnaissance pour la manière très habile, très efficace et très impartiale avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous avons eu l'occasion d'admirer vos talents et le dévouement avec lequel vous avez présidé la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes heureux que nos délibérations se soient également déroulées sous votre compétente direction.

170. En renouvelant nos très chaleureuses félicitations à notre estimé secrétaire général pour sa réélection, nous voudrions également rendre hommage au dévouement qu'il consacre à la haute fonction qu'il a servie avec beaucoup de distinction pendant les cinq dernières années. Nous espérons beaucoup de sa diplomatie préventive et habile et de ses indispensables bons offices, car nous devons sans doute affronter bientôt des difficultés pour la mise en oeuvre de certaines des résolutions adoptées par cette assemblée. Nous attendons, entre autres, beaucoup de ses efforts futurs pour contribuer à favoriser un développement social et économique accéléré et à faire disparaître le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Nous souhaitons à M. Kurt Waldheim — dont c'était hier l'anniversaire — une bonne santé et encore beaucoup de beaux jours.

171. Nous remercions également tout particulièrement notre ami, M. William Buffum, le très compétent Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. Nous apprécions vivement la manière extrêmement discrète et efficace avec laquelle il nous a dispensé son aide au cours de cette session. Nous remercions également son personnel pour son dévouement et pour la peine qu'il a prise.

172. Sans essayer de faire un bilan de cette session, nous pouvons dire que la trente et unième session s'est sans aucun doute distinguée par la manière tranquille et franche avec laquelle elle a mené ses travaux ainsi que par un certain

nombre de réalisations positives. D'autres discussions ont eu lieu concernant les mesures à prendre en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international. Nous voudrions penser que nos délibérations ont fait ressortir quelles étaient les conditions fondamentales nécessaires au progrès. Encore que nous regrettions le manque de réaction de certains milieux, nous pensons que tous les intéressés ont acquis une plus grande conscience de leur interdépendance et de la nécessité de prendre une action décisive. Pour ce qui est de nos discussions relatives au désarmement, nous avons souligné le rôle essentiel que notre organisation devrait continuer de jouer. Il est encourageant que l'Assemblée ait demandé que l'on déploie des efforts résolus en vue de mettre un terme à la course aux armes nucléaires et de parvenir à un accord sur la cessation à jamais de tous les essais d'armes nucléaires, et qu'elle ait demandé aux puissances nucléaires de ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires contre les Etats qui n'en possèdent pas et qui ne sont pas non plus parties à des accords sur la sécurité nucléaire. Une caractéristique particulièrement positive de la contribution de cette session au désarmement, en ce qui concerne l'Afrique, est constituée par la mesure adoptée en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Il était important pour les Etats Membres africains que l'Assemblée relance son appel à tous les Etats pour qu'ils considèrent leur continent comme une zone dénucléarisée et qu'ils la respectent, et qu'en outre elle se soit penchée sur la question de l'acquisition par l'Afrique du Sud de la capacité d'avoir des armes nucléaires.

173. Tout aussi importante et tout aussi positive pour l'Afrique a été la réaction de l'Assemblée générale aux problèmes d'Afrique australe. Les discussions qui ont eu lieu en séances plénières sur la question de la continuation de la politique d'*apartheid* montrent l'importance attachée cette année à ce problème par l'Assemblée. En réagissant rapidement à la prétendue déclaration d'indépendance du Transkei et en rejetant cette déclaration, l'Assemblée a exprimé clairement son opposition à l'un des éléments fondamentaux de la doctrine de l'*apartheid*, à savoir le développement séparé des prétendus foyers nationaux, et son appui à l'opinion de l'Afrique selon laquelle l'avenir de l'Afrique du Sud est lié à celui d'une Azanie unie et démocratique. Les soulèvements des jeunes de Soweto et des autres villes et ghettos d'Afrique du Sud ainsi que la répression massive qui s'en est suivie ont montré que le temps n'était plus d'une solution pacifique du problème sud-africain. Les diverses autres résolutions adoptées sur la question de l'*apartheid* expriment l'urgence qu'il y a à recourir à une action concrète. L'Assemblée a arrêté les grandes lignes d'un plan clair en vue d'éliminer le mal que constitue l'*apartheid*. L'Afrique espère que la communauté internationale comprendra vite que l'on n'a plus beaucoup de temps et qu'elle fera montre de sa volonté politique collective de régler le problème de l'*apartheid* en acceptant la ligne d'action définie par l'Assemblée.

174. Dans ses résolutions sur la Namibie et la Rhodésie du Sud, l'Assemblée générale a également proposé un plan d'action en vue de réduire la violence qui pourrait se manifester avant que le gouvernement de la majorité ne l'emporte dans ces deux territoires. Dans l'un et l'autre cas, l'Assemblée a prévu la continuation de la lutte armée, mais, par ailleurs, elle a demandé des sanctions qui, si elles étaient

appliquées, contribueraient à limiter les effusions de sang et la violence. L'Afrique n'est pas opposée à un règlement négocié des problèmes de Namibie et de Rhodésie du Sud. Mais elle pense que, si les efforts déployés en vue de parvenir à ce règlement échouaient, le seul recours possible serait celui indiqué par cette assemblée dans les résolutions très claires qu'elle a adoptées.

175. Et, puisque l'on parle de résolutions, il me semble approprié de citer ici ce que le Secrétaire général a écrit dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, qui a été publié en août 1976 :

“La conception de l'ordre mondial consacrée dans la Charte est fondée sur le respect des décisions des principaux organes des Nations Unies, ainsi que des règles, des principes et des procédures du droit international. Qu'on les méconnaisse et le système mis en place par la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, né des convulsions de la seconde guerre mondiale, deviendra inévitablement une coque vide et n'aura plus guère d'utilité lorsqu'il sera le plus nécessaire – quand la paix mondiale sera gravement menacée. Nous avons eu récemment de nombreux exemples du large fossé qui existe entre l'unanimité ou la quasi-unanimité, de décisions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale et l'effet pratique qu'ont ces décisions sur les affaires qu'elles concernent. C'est là une évolution qui, si on la laisse persister, mettra tôt ou tard en péril, une fois de plus, la sécurité de la communauté mondiale dans son ensemble. Il est par conséquent de l'intérêt de tous les gouvernements, même au prix de quelques inconvénients à court terme, de soutenir et de respecter l'autorité du Conseil de sécurité et de l'aider à s'acquitter du rôle central qui lui incombe dans l'instauration d'un ordre mondial. Malgré toutes les contraintes que lui ont imposées les circonstances, le bilan du Conseil de sécurité pour ce qui a été de parvenir à des décisions sur des questions difficiles et cruciales est positif, alors que, malheureusement, le bilan de l'application des décisions du Conseil est loin de l'être. Les responsabilités des gouvernements ne cessent pas avec l'adoption d'une résolution : en fait, une résolution, pour être traduite dans les faits, exige habituellement une action résolue des gouvernements, et non pas seulement des parties directement intéressées.” [A/31/1/Add.1, sect. IV.]

Ce qui est vrai du Conseil de sécurité l'est, malheureusement, également de l'Assemblée générale.

176. Nous savons très bien que les résolutions de l'Assemblée générale n'ont qu'un caractère de recommandation. Nous savons également qu'elles expriment l'opinion mondiale, que les gouvernements ne peuvent se permettre d'ignorer à jamais. Puisque l'on ne peut plus revenir aux sombres époques où la “force primait le droit”, la justice ne peut pas être mise en échec; la vérité finira par triompher.

177. Je dirai en passant que l'introduction au rapport du Secrétaire général, qui est écrite avec tant de soin et nous est présentée chaque année, est un important document des Nations Unies. Il mérite d'être étudié et lu avec attention. Je ne crois pas qu'on doive seulement en prendre note superficiellement, comme une question de routine. J'espère qu'à l'avenir de tels rapports seront examinés comme ils le méritent par l'Assemblée.

178. Cet examen rapide des réalisations de la trente et unième session ne serait pas complet si l'on ne parlait pas des efforts déployés en vue d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous devons nous féliciter d'avoir réaffirmé qu'une paix juste et durable ne pourra être réalisée sans le retrait des Israéliens de tous les territoires occupés et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. L'Afrique croit fermement que ce sont là les conditions indispensables devant permettre à tous les pays et peuples du Moyen-Orient de vivre en paix. Nous espérons sincèrement que des progrès seront réalisés à la conférence de la paix qui doit se réunir au début de l'année prochaine.

179. En saluant la présence parmi nous de nouveaux Etats Membres des Seychelles, de l'Angola et du Samoa, nous voudrions exprimer l'espoir que le Viet Nam, également, pourra se joindre à nous dans un proche avenir.

180. Pour terminer, je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général et à tous ses collaborateurs, et à toutes les délégations, nos meilleurs voeux de paix et de bonheur personnel pour l'année prochaine.

181. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole au représentant de Fidji, qui va parler au nom des Etats d'Asie.

182. **M. VUNIBOBO (Fidji)** (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons été si préoccupés et si affairés au cours des trois derniers mois que la fin – ou ce qui devrait être la fin – de cette trente et unième session est presque arrivée sans que nous nous en rendions compte. Nous, qui appartenons à la région d'Asie, sommes particulièrement heureux de noter un trait particulier de cette session : l'atmosphère de coopération et de paix dans laquelle l'Assemblée a mené ses délibérations. Cependant, nous estimons qu'il ne convient pas d'être trop contents de nous-mêmes, étant donné que de graves problèmes qui n'ont pas encore été résolus doivent être abordés avec vigueur et détermination. Si nous sommes, d'une façon générale, satisfaits du climat harmonieux qui a régné à cette session, cela peut très bien être le calme qui précède la tempête si nous ne faisons pas face aux problèmes difficiles qui divisent le monde développé et le monde en développement. Des débuts ont été faits et, bien que le processus ait été lent et décevant, les Etats Membres de la région asiatique espèrent que l'élan du dialogue entre le Nord et le Sud sera maintenu et accéléré.

183. Nous avons été les témoins de l'admission de trois nouveaux Membres à notre organisation; pour l'Asie et le Pacifique, une nouvelle voix – le Samoa – s'est ajoutée aux 35 Etats Membres de la région.

184. Ce n'est ni le lieu ni le moment de passer en revue les diverses réalisations de notre organisation au cours de la présente session. Beaucoup a été fait; il reste encore beaucoup à faire. L'accord sur une convention internationale contre la prise d'otages est une réalisation particulièrement importante. Elle n'englobe peut-être pas tout ce qu'il faut faire. Ce qui est important – et nous croyons nécessaire de le souligner –, c'est que notre organisation, malgré ceux qui la dénigrent et la critiquent, a la volonté collective de faire quelque chose; cela a été amplement prouvé par l'appui accordé à la résolution sur ce point.

Nous félicitons tous ceux qui ont tant œuvré pour que cette proposition difficile puisse être adoptée.

185. Dans notre examen de cette session, une question qu'il convient de souligner est la nécessité et l'importance de l'application des décisions du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Outre les résolutions sur des questions particulières, la résolution de l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale recommande au Conseil de sécurité d'examiner les mesures appropriées qu'il peut prendre pour appliquer ses décisions.

186. En outre, le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport, a souligné en termes non équivoques le besoin urgent d'un ordre juridique international et de sécurité par l'intermédiaire des Nations Unies, face à l'anarchie et à l'insécurité croissantes dans le monde. Un tel ordre juridique et une telle sécurité sont prévus dans la Charte par l'application des décisions du Conseil de sécurité.

187. Le groupe asiatique espère que la présente session marquera un tournant en étant la session de l'Assemblée générale qui a pris des mesures en vue de la mise en oeuvre efficace des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

188. Après ces observations liminaires, je voudrais passer à la partie la plus plaisante de ma tâche.

189. En tant que représentant du groupe asiatique, j'ai, aujourd'hui, un agréable devoir à assumer. Tout d'abord, je voudrais remercier ceux dont les fonctions nous ont permis de mener nos réunions de façon harmonieuse et efficace. Il s'agit des nombreuses personnes qui travaillent dans le cadre du Secrétariat : les agents de sécurité, les préposés au vestiaire, les interprètes, les secrétaires, les messagers et, bien entendu, ceux qui travaillent dans les coulisses, ainsi que le personnel du salon des délégués et du restaurant des délégués. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier sincèrement ceux qui, à tous les niveaux, ont accompli un travail bien fait.

190. En des occasions comme celle-ci, il n'est point approprié de nommer des personnes. Toutefois, nous manquerions à la bienséance si nous ne mentionnions les contributions de M. William Buffum, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. Nous le remercions et nous remercions le personnel sous sa direction pour les services courtois et excellents de même que pour l'assistance qu'ils ont fournie à nos délégations. Nous réitérons une fois de plus nos félicitations au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, à l'occasion de sa réélection et l'assurons de notre appui et de notre coopération.

191. Nous remercions les membres des divers services, des bureaux des institutions spécialisées et autres qui ont travaillé assidument pour permettre à l'Assemblée générale de conduire ses travaux d'une façon normale. Nous les remercions pour leur aide, leur coopération et la façon lucide dont les explications et les précisions ont été données aux questions posées par les représentants.

192. Nous voulons aussi remercier notre pays hôte, le Gouvernement des Etats-Unis, et la ville de New York.

Nous remercions le Gouvernement des Etats-Unis pour la courtoisie, l'attention et la sollicitude dont il a fait preuve à l'égard des ministres des affaires étrangères, des chefs de gouvernement et des chefs d'Etat lorsqu'ils se sont rendus à New York pour participer à la discussion générale de l'Assemblée générale. Nous remercions la ville de New York pour l'attention et le soin constants accordés aux nombreux et divers besoins de nos délégations, qu'elles soient grandes ou petites.

193. La fin de la session est aussi le temps des adieux. Dire au revoir est une tâche assez difficile et parfois pénible. A cette occasion, je voudrais accompagner mes paroles de l'expression de notre gratitude et de nos bons vœux. Au représentant de l'Union soviétique, M. Yakov Malik, qui nous a déjà quittés, le groupe asiatique transmet ses remerciements pour les contributions qu'il a apportées et lui souhaite de réussir dans ses nouvelles fonctions. Au représentant de la Chine, M. Huang Hua, le groupe asiatique transmet ses félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de sa nomination au poste élevé et plein de responsabilités de ministre des affaires étrangères de son grand pays. Il est de bon augure pour cette organisation que des représentants tels que M. Huang Hua et M. de Guiringaud, de la France, aient été appelés à exercer les fonctions de ministre des affaires étrangères de leurs pays respectifs. Le groupe asiatique saisit cette occasion pour remercier de leur coopération les autres représentants permanents, qui terminent leurs fonctions à l'Organisation des Nations Unies, et leur transmettre ses souhaits de réussite dans leurs nouvelles fonctions.

194. De même, aujourd'hui, le groupe asiatique aimerait faire ses adieux à l'ambassadeur Scranton, des Etats-Unis. S'il sied de dire que M. Scranton a apporté au poste élevé qu'il occupe une riche expérience et une acuité politique de premier ordre, il faut reconnaître avant tout que sa sensibilité et la compréhension dont il a fait preuve ont amené un changement vivifiant et très apprécié. Nous présentons à M. Scranton tous nos vœux de réussite pour l'avenir et remercions M. et Mme Scranton pour la courtoisie et l'hospitalité qu'ils ont témoignées à notre égard.

195. Monsieur le Président, je parlerai de vous en dernier, car, en tant que représentant de l'Asie, il aurait été de mauvais goût que je chante vos louanges dès le commencement. Je dirai simplement que la région asiatique est très fière et très satisfaite de votre élection à la présidence de cette session, et de la façon dont vous avez présidé nos travaux. Nous sommes fiers d'être associés à vous dans une présidence qui a été marquée par la fermeté, l'impartialité et, surtout, par un grand sens de l'humour.

196. Monsieur le Président, c'est peut-être en raison de l'ampleur de l'universalité de votre attitude et du goût international de votre tâche que vous avez adopté, avec grande distinction, une habitude très raffinée qui, je dois le dire, vous sied parfaitement : la rose rouge est devenu le symbole caractéristique de votre présence.

197. Enfin, au nom de la région asiatique, nous aimerions saisir cette occasion pour remercier les Etats Membres des autres régions pour leur amabilité, leur courtoisie, leur hospitalité et leur attention. Bien qu'il y ait eu parfois des difficultés, le bon sens et la bonne volonté ont en fin de

compte triomphé, et la région asiatique en exprime toute sa gratitude. Nous souhaitons aux représentants, à leurs délégations et à leurs familles, paix et prospérité. A ceux qui partent au loin, chez eux, nous souhaitons un bon voyage.

198. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, qui va prendre la parole au nom du groupe d'Etats d'Europe orientale.

199. **M. YANKOV** (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, les délégations du groupe d'Etats d'Europe orientale m'ont confié l'agréable devoir de vous présenter nos félicitations les plus sincères et de vous dire notre reconnaissance pour l'adresse remarquable et exceptionnelle avec laquelle vous avez dirigé la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous avons tous eu l'occasion d'observer vos qualités bien connues d'éminent diplomate. Votre grande connaissance de la vaste gamme de questions qui sont examinées à l'Organisation des Nations Unies et votre dévouement à la cause de l'Organisation ont grandement contribué au succès des travaux de cette session.

200. Le jour où une session ordinaire de l'Assemblée générale prend fin n'est pas nécessairement l'heure la plus appropriée pour faire une analyse d'ensemble des résultats obtenus. En fait, tel n'est pas notre propos, puisque l'on ne saurait faire une évaluation détaillée d'une activité de trois mois de travail intensif en une courte déclaration. Nous avons toutefois de bonnes raisons de dire que les grandes discussions et les décisions qui ont été adoptées montrent que la trente et unième session a été une session fructueuse dans l'ensemble. L'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions dont la mise en oeuvre constituera un apport important de l'Organisation des Nations Unies dans de nombreux domaines, dont les principaux sont le maintien de la paix mondiale et le raffermissement de la sécurité internationale, la cessation de la course aux armements, l'élimination des foyers de tension actuels ainsi que des conflits, l'instauration d'un nouvel ordre économique sur un pied d'égalité et l'établissement d'une indépendance économique réelle des pays en développement, l'élimination de tous les vestiges du colonialisme et du racisme, et la promotion de la coopération internationale dans le domaine social et humanitaire.

201. On a souvent souligné que l'Organisation des Nations Unies ne pouvait jouer un rôle plus grand ni faire davantage que ce que les Etats Membres étaient disposés et prêts à faire. En outre, l'apport de chaque session de l'Assemblée générale à la réalisation des objectifs de l'Organisation dépend directement, et en fait véritablement, de la situation des relations internationales contemporaines. Il est donc tout à fait logique et approprié que les travaux et les résultats de la session actuelle reflètent les aspirations de la majorité écrasante des Etats Membres visant à renforcer les tendances positives qui se sont dégagées au cours des dernières années dans la vie internationale. Je pense à la volonté de faire des efforts nouveaux pour que le processus de la détente touche toutes les régions du monde, acquérant ainsi un caractère irréversible. Les résultats de la trente et unième session confirment également le fait que c'est précisément grâce à une réduction de la tension qu'il est

devenu possible non seulement de discuter, mais aussi, dans bien des cas, de résoudre avec succès un certain nombre de problèmes internationaux urgents dans les domaines politique, économique, social et autres.

202. Il n'est pas exagéré, je crois, de dire que l'un des résultats positifs les plus importants de la présente session aura été d'appeler plus encore l'attention sur les problèmes relatifs à la nécessité de faire cesser la course aux armements et de prendre de nouvelles et efficaces mesures dans le domaine du désarmement. Les délégations au nom de qui j'ai l'honneur de prendre ici la parole se félicitent de cet état de choses. Nous pensons que l'intérêt porté aux problèmes du désarmement témoigne d'une prise de conscience croissante de la nécessité de renforcer le processus de détente politique afin de consolider la sécurité collective et de promouvoir le désarmement.

203. Nous sommes heureux de noter que, parmi les résolutions adoptées à la présente session, certaines sont d'une importance extrême, comme celles relatives aux armes nucléaires et classiques, celle sur la signature de la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, celles sur la Conférence mondiale du désarmement et sur la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement. La session extraordinaire et la Conférence mondiale du désarmement seront un pas en avant important dans le domaine du désarmement. L'adoption de la résolution sur la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales peut être également considérée comme une réalisation positive de cette session.

204. Je crois que, dans ce bref commentaire sur certaines des décisions prises à la présente session, il convient également de faire ressortir celles dont l'objectif est de contribuer à l'élimination des foyers de tension existants et des conflits en puissance, particulièrement au Moyen-Orient, en Afrique australe et à Chypre. Nous sommes tous profondément convaincus que l'application de ces résolutions, qui reflètent les vues de l'immense majorité des Etats Membres, est encore le meilleur moyen de trouver un règlement juste et durable à ces problèmes internationaux urgents.

205. Pour ce qui est du Moyen-Orient, nous nous félicitons que l'Assemblée générale ait demandé la reprise, à la date la plus rapprochée possible, de la Conférence de la paix de Genève, avec la participation, sur un pied d'égalité, de l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que représentant légitime du peuple arabe de Palestine.

206. Nous pouvons déjà dire avec certitude que la trente et unième session de l'Assemblée générale est un pas en avant important dans l'examen des problèmes aigus qui se posent en Afrique australe. Tout au long de la session, à la discussion générale comme dans les délibérations qui ont suivi, ces problèmes ont été au tout premier plan. Cela, entre autres, prouve que la communauté internationale en général s'inquiète et prend conscience du danger croissant qui menace la paix et la sécurité en Afrique, danger né de la politique d'oppression coloniale et de racisme que poursuivent certaines forces bien connues qui continuent de défier la communauté internationale et l'opinion publique mondiale. A ce propos, les résolutions sur l'*apartheid*, sur la

Rhodésie du Sud et sur la Namibie, adoptées par l'Assemblée générale, constituent sans aucun doute une contribution positive, de la part de l'Organisation des Nations Unies, à la recherche d'une solution raisonnable de la crise et à l'élimination de la menace potentielle non seulement à la stabilité dans le continent africain, mais encore à la paix et à la sécurité internationales. Nous estimons donc que les discussions sur la situation en Afrique australe ont été, à juste titre, au corus des principaux problèmes politiques examinés par la trente et unième session et en sont l'un des événements politiques essentiels.

207. La trente et unième session de l'Assemblée générale a à son actif d'avoir fait un pas supplémentaire sur la voie de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et ce grâce à l'admission de trois nouveaux Membres. Tout en exprimant notre immense satisfaction devant l'entrée de la République populaire d'Angola, des Seychelles et du Samoa à l'Organisation, nous tenons à réaffirmer notre conviction que, très bientôt, les représentants du vaillant peuple du Viet Nam pourront occuper le siège qui leur revient de façon légitime à notre organisation. Plus tôt les obstacles artificiels et sans fondement qui ont été dressés devant l'admission de la République socialiste du Viet Nam seront éliminés, mieux cela sera pour le prestige de notre organisation et pour la cause de la paix et de la coopération internationales.

208. En dépit des résultats positifs acquis à la présente session, d'autres efforts concertés sont nécessaires pour permettre à notre organisation d'apporter sa contribution à l'édification d'un monde meilleur, une contribution plus tangible au fur et à mesure que les années passent. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que les représentants des Etats Membres que les pays d'Europe orientale n'épargneront aucun effort, comme il n'en ont pas épargné dans le passé, pour faire triompher les buts et les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. L'une des conditions fondamentales à la poursuite de cette noble mission de l'ONU est l'application des décisions de ses organes.

209. Permettez-moi, Monsieur le Président, de dire une fois encore toute la satisfaction qui a été la nôtre devant la façon énergique, ferme et si efficace dont vous avez guidé les travaux de la trente et unième session. Je tiens également à dire la reconnaissance des délégations des Etats d'Europe orientale aux vice-présidents de l'Assemblée générale, aux présidents et membres des grandes commissions ainsi qu'à tous les fonctionnaires et membres du Secrétariat, visibles et non visibles, y compris nos infatigables interprètes et traducteurs, pour le dévouement et la compétence avec lesquels ils se sont acquittés de leurs fonctions. Nous devons des remerciements tout particuliers au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale.

210. Je saisis également cette occasion pour féliciter une fois de plus le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, à l'occasion de sa réélection à ce poste élevé, et pour lui renouveler, au nom des délégations des Etats d'Europe orientale, nos meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de sa charge. Nous pensons que les cinq prochaines années seront marquées par un élargissement du rôle de l'ONU dans la poursuite de leurs objectifs.

211. Nous sommes également convaincus qu'aujourd'hui le maintien de la paix dans le monde, le renforcement de la sécurité internationale et l'établissement d'un ordre économique internationale viable et équitable sont nos objectifs communs. Les gouvernements et peuples des Etats d'Europe orientale continueront de faire tout ce qui est en leur pouvoir, comme ils l'ont fait par le passé, pour que l'ONU devienne un instrument toujours plus efficace dans la réalisation de ces nobles objectifs.

212. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Guyane, qui parlera au nom des Etats d'Amérique latine.

213. M. JACKSON (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : A cette heure tardive, alors que cette phase-ci de la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée générale tire à sa fin, j'ai l'honneur et le privilège, Monsieur le Président, de vous présenter les vœux du groupe des Etats d'Amérique latine. Nous tenons à vous dire toute notre reconnaissance pour la compétence, l'efficacité et l'impartialité avec lesquelles vous avez dirigé les travaux de l'Assemblée. Dans vos fonctions de président, vous nous avez confirmés dans la haute estime que nous avons pour vos qualités diplomatiques, lesquelles trouvent leur reflet dans la maturité née de votre expérience. A la tête des travaux de l'Assemblée, vous avez su faire preuve de fermeté et de tact tout à la fois.

214. Le 21 septembre, quand nous avons commencé nos délibérations, nous comptions que l'Assemblée serait saisie, aux fins d'examen, d'une série de propositions complètes et de grande portée visant l'établissement du nouvel ordre économique international. De toute évidence, beaucoup d'entre nous espéraient que cette période-ci de notre session serait marquée par un progrès important concernant les décisions fondamentales prises aux sixième et septième sessions extraordinaires.

215. Certains d'entre nous, toutefois, étaient confiants devant les quelques progrès qui ont été accomplis durant la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. La décision prise il y a un instant de ne pas clore la session reflète l'espoir des Etats latino-américains, entre autres, que des progrès réels seront faits dans les mois à venir, et que, lorsque nous reprendrons nos travaux, sous votre éminente direction, Monsieur le Président, ce sera pour examiner des propositions concrètes et sérieuses provenant de la Conférence sur la coopération économique internationale et d'ailleurs.

216. Le 21 septembre également, la session de l'Assemblée générale s'est ouverte alors que les forces de libération nationale semblaient connaître une évolution favorable. Le colonialisme était clairement en retraite. Des victoires populaires ont été proclamées dans plusieurs parties du monde. Toutefois, les racistes et les colonialistes qui gouvernent en Namibie, au Zimbabwe et en Afrique du Sud continuent de défier les décisions de l'Organisation et de lancer un grave défi à la communauté internationale.

217. Au cours de la présente session, les actes de certains Etats Membres, notamment au sein du Conseil de sécurité, ont affaibli nos possibilités de réaction. Mais l'écrasante majorité de la communauté internationale continue d'oeu-

vrer résolument pour l'élimination définitive et totale du colonialisme.

218. Il se peut que cette session ait été plus calme que les sessions qui l'ont précédée immédiatement. Néanmoins, nous estimons que l'Assemblée générale, durant les trois mois qui viennent de s'écouler, a apporté une contribution solide, sinon spectaculaire, aux objectifs universels de l'humanité, objectifs qui demeurent la force motrice de nos activités et qui soutiennent nos espoirs quant à l'avenir de l'Organisation. Plusieurs décisions importantes ont été adoptées au cours de cette session de l'Assemblée. Il est manifestement impossible d'en dresser la liste complète; néanmoins, nous citerons quelques-unes de ces décisions.

219. Nous devons nous féliciter des mesures entreprises par cette assemblée pour nous permettre de nous rapprocher de l'universalité au sein de l'Organisation, grâce à l'admission des Seychelles, de la République populaire d'Angola et du Samoa. L'admission de ces trois Etats nous a rapprochés de notre but, c'est-à-dire que l'Organisation finisse par représenter tous les peuples du monde.

220. Dans le domaine du désarmement, nous avons pris la décision importante de tenir une session extraordinaire, lors de laquelle nous espérons que, pour la plupart, les solutions qui, jusqu'à présent, ont échappé à nos efforts seront recherchées avec une vigueur accrue.

221. Pour ce qui est de la souveraineté des Etats, nous avons adopté une résolution sur la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, qui réaffirme des principes fondamentaux, mais qui reflète également le souci de la communauté internationale devant des mesures dirigées contre l'intégrité des Etats, phénomène qu'on appelle aujourd'hui "déstabilisation".

222. En ce qui concerne l'Amérique latine, l'hommage rendu à l'un de ses héros, Simón Bolívar, lors de la séance commémorative du 17 décembre, nous a rappelé la pérennité de ses objectifs universalistes, ainsi que l'importance extrême que revêt notre organisation en tant que forum indispensable pour réaliser ces objectifs.

223. Durant la présente session de l'Assemblée, nous avons essayé, par notre action, de favoriser la cause de la paix et de la sécurité internationales. Dans certaines régions où règne la tension, il semble que le climat soit propice au progrès. Pour ce qui est de la situation au Moyen-Orient et de la question palestinienne, on semble généralement croire avec optimisme que les conditions sont propices aux efforts de la communauté internationale et des parties intéressées afin de réaliser une paix juste et durable qui se fait attendre depuis longtemps.

224. A l'égard de Chypre, nous avons pris des décisions qui devraient permettre aux parties intéressées de rechercher avec plus de vigueur une solution qui soit aussi permanente que juste.

225. Voilà quelques remarques sur les réalisations que l'on doit porter au bilan de cette session de l'Assemblée générale.

226. Qu'il me soit permis encore une fois, au nom des Etats d'Amérique latine, de vous féliciter, Monsieur le

Président, pour la sérénité, la grandeur d'âme et l'impartialité avec lesquelles vous vous êtes acquitté de vos fonctions et avez assumé vos responsabilités en tant que président.

227. Nous voudrions également rendre hommage aux vice-présidents, aux présidents et aux autres membres des grandes commissions, qui vous ont beaucoup aidé dans votre tâche, Monsieur le Président. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont le dévouement inlassable à la cause de l'Organisation des Nations Unies est bien connu. Nous remercions aussi M. William Buffum, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, dont l'attitude calme et efficace a favorisé le bon déroulement de cette session, ainsi que tous les membres du Secrétariat, même ceux que l'on ne voit pas — rédacteurs de séance, interprètes, fonctionnaires de conférence et les autres —, car, sans leurs services dévoués et compétents, nous n'aurions pu mener notre tâche à bien.

228. Enfin, au nom des pays latino-américains, je souhaite à tous ceux qui doivent rentrer chez eux un voyage agréable. A vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les représentants et aux membres du Secrétariat, nous présentons nos meilleurs vœux pour que l'année 1977 soit une année prospère et heureuse.

229. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte, qui parlera au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

230. **M. GAUCI (Malte)** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, j'ai l'honneur et le plaisir de vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, pour la façon amicale, sincère et efficace dont vous avez guidé les travaux de notre assemblée au cours de la présente session.

231. Comme je l'ai dit au début de nos travaux, je sais que vous êtes contre les longs éloges, et la discipline mêlée de bonne humeur que vous avez prônée est telle que je ne voudrais pas passer outre à vos vœux inexprimés. Pour cette raison, et afin d'éviter de répéter ce qui a été dit de façon si éloquente par les orateurs qui m'ont précédé, je serai bref, certain que je suis que votre présidence a, en fait, été une contribution qui n'a point besoin d'être embellie et qui subira avec succès l'épreuve critique des historiens et des analystes du travail accompli par les organisations internationales.

232. Avec votre permission, Monsieur le Président, et sur une note plus légère, j'aurai certainement raison de faire observer que c'est la première fois, après 31 sessions, qu'un Président dirige les travaux de l'Assemblée d'une seule main — la main gauche —, l'autre restant sans doute "en réserve". C'est un témoignage involontaire de la façon dont vos qualités diplomatiques et votre expérience vous ont permis d'accomplir votre tâche difficile de Président de l'Assemblée générale avec aisance et de main de maître. Je suis presque certain que ce handicap temporaire n'a pas entravé non plus votre jeu brillant dans votre cercle de bridge.

233. Discrètement — mais, à mon avis, cela est extrêmement important —, vous avez également prouvé combien il

est utile de planifier et d'exécuter nos travaux, et combien aussi il est avantageux de partager les responsabilités entre les divers membres du Bureau. Une troisième et importante contribution de votre part, Monsieur le Président, est la façon dont vous avez pu maîtriser des crises potentielles avant qu'elles n'éclatent, comme cela s'est produit plusieurs fois au cours des trois mois qui viennent de s'écouler, alors que de sérieux obstacles ont été évités grâce à votre faculté de percevoir les problèmes et de les régler au cours de consultations privées. C'est là de l'efficacité.

234. On ne pouvait s'attendre à autre chose de votre part, mais nous avons grandement bénéficié de votre approche pragmatique, qui, je l'espère, sera suivie et développée à l'avenir, car cette façon d'envisager les conférences revêtira une importance toujours plus grande et exigera une attention sérieuse dans les années à venir. Un processus de consultations organisées, sous une direction avisée, est également une voie que nous pourrions utilement explorer à l'avenir pour parvenir à une plus grande efficacité dans notre travail.

235. Votre présidence de cette session de l'Assemblée a coïncidé également avec la présidence de votre pays du mouvement non aligné. C'est là un autre élément important de votre présidence, et je crois que ce fait a permis à toutes les délégations de mieux comprendre les objectifs et les préoccupations du mouvement non aligné.

236. C'est là également un événement d'importance marquante pour l'avenir, car c'est grâce à la compréhension mutuelle des différentes perspectives et à une détermination de rapprochement des opinions contraires que l'on peut jeter les bases du progrès. Après tout, c'est la raison d'être de l'Organisation. C'est un objectif qu'il est beaucoup plus facile de déclarer que d'atteindre, mais qui, pourtant, mérite tous nos efforts, ne serait-ce que pour garder illuminé le phare du progrès qui perce lentement les brouillards créés par les problèmes innombrables et cumulatifs qui nous oppressent sans cesse. Il ne saurait y avoir, dans cette quête, de fatigue morale. Les déceptions ne peuvent nous amener qu'à redoubler d'efforts et explorer de nouvelles voies menant au progrès.

237. Nous pouvons nous enorgueillir quelque peu du fait que nous n'avons pas trop mal travaillé au cours de cette session. Il n'y a eu aucune controverse majeure en plus des honnêtes divergences de vues qui sont une caractéristique du monde dans lequel nous vivons. Le passe-temps qui consiste à clouer l'Organisation au pilori semble — grâce à Dieu ! — perdre sa popularité. Si nous n'avons pas droit aux "cinq colonnes à la une", ce n'est pas parce que l'Organisation des Nations Unies et ses institutions ne poursuivent ou même n'accroissent pas leurs activités; c'est tout simplement que la majeure partie de nos travaux sont passés sous silence, sans perdre pour cela leur utilité.

238. A l'actif du bilan, nous pouvons inscrire le fait que nous savons pouvoir compter sur les services constants et dévoués, au nom de la communauté mondiale, du Secrétaire général, M. Waldheim, dont le mandat renouvelé, approuvé à l'unanimité, est l'augure d'un engagement inébranlable envers son devoir et à l'égard des idéaux de la Charte. Et nous avons, au cours de cette session, progressé dans notre recherche en vue de l'universalité, mais pas autant peut-être que tous les Etats Membres l'auraient souhaité.

239. Il me semble que nous avons été largement récompensés du travail accompli. Je pense que nous avons resserré nos rangs. Je crois que nous nous sommes éloignés de façon marquante de l'affrontement. Je pense que nous comprenons mieux des problèmes qui, auparavant, n'avaient pas bénéficié de la concentration nécessaire. Je crois que la presse a fait preuve à notre égard de plus de retenue et de plus de justice que par le passé. Je pense que le public prendra peut-être bientôt plus conscience de certains de nos problèmes les plus difficiles à résoudre et sera mieux en mesure d'évaluer nos progrès, ou notre absence de progrès, et de pousser les gouvernements à faire de nouveaux efforts pour trouver enfin le succès. Je crois, enfin, que nous quittons cette session avec le sentiment que les mouvements pour le progrès pacifique et pour une meilleure atmosphère politique pourront acquérir un nouvel élan au cours des mois qui nous séparent de la prochaine Assemblée. Nous aurions aimé qu'il y ait plus que cela, mais nous ne voulons pas sous-estimer ce qui a été réalisé s'agissant des critères intangibles qui sont un trait caractéristique constant de la diplomatie des conférences internationales.

240. Etant donné que votre présidence sur des problèmes terrestres touche à sa fin, Monsieur le Président, je suis persuadé que, après un bref répit bien mérité, vous allez très bientôt, comme le dit Masefield, "reprenre la mer" et vous préparer à assumer à nouveau la direction des travaux de la Conférence sur le droit de la mer. Il sied, à cette occasion, que je rappelle les premiers temps, lorsque ma délégation a soulevé cette question, à la surprise d'quelque peu soupçonneuse d'aucuns. Grâce à vos très grandes qualités et à votre direction énergique au cours des huit dernières années, le droit de la mer a évolué et, d'un nouveau point intitulé "Examen de la question", il a atteint le stade où le succès est à notre portée. Nous pouvons maintenant envisager de terminer nos travaux conformément au nouveau concept de l'héritage commun de l'humanité. Ce serait là une réalisation remarquable, aux conséquences bénéfiques de grande portée; il y a là, certainement, le relief le plus marquant qui se dessine à l'horizon international au cours des mois à venir. Cela montre la capacité de l'Organisation de guider un progrès évolutif. Mais nous ne devons pas échouer devant le dernier obstacle. Sous votre présidence, nous n'échouerons pas.

241. Mais je crois qu'il est de votre prérogative de passer en revue les résultats de la session et je ne me permettrai pas d'empiéter sur votre privilège, Monsieur le Président, qui a, tout au moins, le mérite de vous donner l'ultime exercice du droit de réponse. Votre émouvante évaluation sera indubitablement très sérieusement étudiée, car le bien-être économique, les droits de l'homme et les progrès vers la paix relèvent nettement de notre responsabilité individuelle et collective.

242. Je voudrais maintenant, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, m'associer à vous, Monsieur le Président, et aux précédents orateurs pour remercier tous ceux qui nous ont aidés dans nos travaux. Ils sont trop nombreux pour que je les nomme – à l'exception de M. Buffum –, en partant de l'échelon le plus élevé jusqu'à ceux qui remplissent nos carafes d'eau ou nettoient planchers et tapis.

243. Nous tenons à remercier le pays hôte et le Comité d'accueil pour les délégations à l'ONU de leur courtoisie qui

ne se dément jamais et de leur assistance constante; nous vous présentons, Monsieur le Président, ainsi qu'à nos collègues des autres missions, au Secrétaire général et à son personnel nos meilleurs voeux pour la saison des fêtes et pour la nouvelle année.

244. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen démocratique, qui parlera au nom des Etats arabes.

245. M. HAMZAH (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*]: Monsieur le Président, il m'est fort agréable de vous exprimer, au nom du groupe des Etats arabes, nos félicitations pour votre brillant succès en tant que président des travaux de cette session. L'Assemblée générale, au cours de cette session, a adopté des résolutions qui revêtent une grande importance. L'Organisation des Nations Unies a confirmé à nouveau sa capacité et son efficacité lorsqu'il s'agit de traiter de problèmes qui nous intéressent tous. Nous pouvons dire aussi que la diplomatie multilatérale, dont l'Organisation forme la scène vivante et permanente, prédomine de plus en plus dans les relations internationales actuelles. C'est là une preuve du fait que le monde d'aujourd'hui peut se rapprocher et traiter les problèmes communs sur un pied d'amitié et dans une ambiance de dialogue démocratique visant à réaliser les aspirations des peuples du monde à un avenir meilleur. Les nombreuses résolutions adoptées au cours de la trente et unième session englobent des problèmes politiques, économiques et culturels, ainsi que d'autres questions liées à la sécurité et aux procédures, y compris des problèmes que nous avons abordés pour la première fois au cours de cette session. Toutes ces résolutions montrent que la communauté internationale renouvelle sa confiance dans le rôle grandissant joué par l'Organisation des Nations Unies dans la vie internationale. Il est vraiment réconfortant de constater que, parmi les résultats de cette session, nous comptons l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation: la République populaire d'Angola, les Seychelles et Samoa. Cela représente un pas en avant dans la voie qui mène à l'universalité de l'Organisation. Et cela prouve aussi que l'Organisation se tient aux côtés des mouvements et des peuples qui luttent contre l'occupation, la discrimination raciale, le colonialisme et l'*apartheid* sous toutes ses formes. Nous sommes convaincus que d'autres Etats pourront, dans l'avenir, devenir Membres de l'Organisation, notamment la République socialiste du Viet Nam, qui est maintenue en dehors de l'Organisation des Nations Unies pour des raisons injustifiables.

246. En signalant le succès enregistré dans toutes les activités de la présente session, nous ne pouvons que remercier tous ces hommes grâce au dévouement et aux efforts desquels nous avons pu réussir. C'est pour moi un bonheur insigne que de vous citer, Monsieur le Président, comme étant l'homme le plus important qui nous a permis de réaliser ce succès car, grâce à votre sagesse, à votre expérience des affaires des Nations Unies et à votre diplomatie, nous avons pu parvenir au but voulu. Le fait d'occuper ce poste élevé témoigne de l'appréciation unanime du peuple de Sri Lanka, qui a accueilli très généreusement en août dernier la cinquième Conférence des pays non alignés, conférence qui a eu un très grand succès et des résultats très importants, prouvant que Sri Lanka continue de jouer un grand rôle pour consacrer la justice et la paix

mondiale. Nous saisissons cette occasion pour rendre hommage au rôle joué par votre pays dans le mouvement non aligné, auquel le groupe arabe est fier d'appartenir. Nous tenons aussi à remercier les vice-présidents, si dévoués dans l'accomplissement de leurs tâches et de leurs responsabilités. Je voudrais également signaler la grande importance que revêt la résolution adoptée par l'Assemblée générale pour réélire M. Kurt Waldheim au poste de Secrétaire général des Nations Unies. Cette réélection démontre encore une fois la sagesse, l'expérience et la compétence du Secrétaire général au poste très élevé qu'il occupe; elle montre aussi l'appréciation, le respect et la déférence du monde pour cet homme dévoué au service de l'Organisation.

247. Pour terminer, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, et tout le personnel du Secrétariat : les interprètes, les agents de sécurité et tous ceux qui ont facilité nos travaux. A vous, Monsieur le Président, et au groupe qui a travaillé sous votre direction, je souhaite une heureuse année, de bonnes fêtes et plein succès dans vos tâches futures.

248. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du pays hôte.

249. **M. SCRANTON** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que représentant du pays hôte, j'ai l'honneur, à la fin de cette session de l'Assemblée générale, d'adresser un mot d'adieu. A vous, Monsieur le Président, j'adresse des remerciements pour la courtoisie, la loyauté et l'extraordinaire compétence dont vous avez fait preuve quotidiennement à vos hautes fonctions. Votre grande compétence non seulement a trouvé un écho dans une brillante carrière, mais a permis à cette session de se terminer plus tôt que cela n'aurait été possible sans votre ferme direction. Je vous en rends hommage.

250. Aux membres du Secrétariat, et notamment au Secrétaire général adjoint, M. Buffum, et, avant tout, au Secrétaire général, je rends hommage pour leur dévouement, leur loyauté et leur efficacité. La compétence des représentants a rendu ces mois stimulants et, d'un point de vue personnel, fructueux. Mon pays et moi-même les en remercions.

251. Je voudrais appeler l'attention des délégations sur le point où nous en étions l'année dernière. Il y a un an, les questions du désarmement, du Moyen-Orient et de l'Afrique australe constituaient des problèmes aigus. Les négociations étaient stagnantes.

252. La détérioration de la situation au Liban a empêché les Arabes et les Israéliens de pouvoir trouver des solutions. Alors que les chances d'une solution pacifique en Afrique australe diminuaient, la violence augmentait. L'engagement des superpuissances à l'égard des discussions sur les armes stratégiques et des entretiens sur le désarmement de façon générale était, à ce moment-là, mis en doute.

253. La situation mondiale telle que je viens de la décrire a affecté les Nations Unies. L'absence de progrès — ou même d'une perspective de progrès — était aggravée par l'un des affrontements les plus aigus et les plus dangereux dans

l'histoire de l'Assemblée générale : le différend portant sur le fait d'avoir mis sur le même pied le sionisme et le racisme. Un autre facteur de division venait ainsi s'ajouter à un débat sur le Moyen-Orient déjà très compliqué. Cette rhétorique blessante et d'autres actes presque aussi excessifs ont aigri beaucoup de personnes à l'égard des Nations Unies — en particulier aux Etats-Unis.

254. Aujourd'hui, d'autre part, l'espoir existe pour un règlement au Moyen-Orient. Cela est dû en partie — en partie seulement — au ralentissement de la lutte tragique au Liban. Chose également importante, les énergies de toutes les parties sont aujourd'hui utilisées de façon productive pour permettre à celles-ci de se réunir. Pour la première fois, toutes les parties ont montré une volonté réaffirmée de réaliser la paix. Pour la première fois, toutes les parties souhaitent un processus de négociation.

255. Pour ce qui est de l'Afrique australe, il existe une forte volonté de parvenir au gouvernement de la majorité dans des nations multiraciales vivant en paix. D'importants entretiens concernant la Rhodésie sont en cours. Les pourparlers sur la Namibie sont en vue; ces pourparlers devraient permettre un changement pacifique, par la négociation — seul moyen d'éviter les horreurs de la violence généralisée.

256. Cet esprit positif s'étend aux difficiles questions du contrôle des armements et du désarmement, y compris la prolifération nucléaire — questions dont nous resterons saisis après que beaucoup d'autres auront été résolues. Aujourd'hui, personne ne doute de la nécessité pour les superpuissances de prendre les premières mesures.

257. Ces événements ne justifient pas, à mon avis, l'euphorie, mais ils nous permettent d'espérer. Par opposition à la précédente session de l'Assemblée générale, cette session a connu moins d'affrontements. Certains changements importants dans la situation mondiale, accompagnés d'un esprit plus mûr ici, ont modifié l'atmosphère dans un sens positif. Un changement petit mais perceptible de l'atmosphère s'est produit. La coupe des Nations Unies, à moitié vide l'année dernière, a été, cette année, à moitié pleine.

258. Je le répète : il n'y a aucune raison à l'euphorie, mais il se peut que l'on ait pris un tournant. Cette nouvelle atmosphère peu très bien nous permettre d'accomplir plus de choses ensemble. Arrivés au bord du précipice et ayant reculé, peut-être maintenant aborderons-nous notre tâche commune avec la volonté de faire des progrès réels plutôt que de marquer des points politiques.

259. A tout le moins, notre reconnaissance croissante de la valeur de petites mesures prises ensemble est, déjà, un bon résultat.

260. Et maintenant, une fois de plus, je demande votre indulgence, Monsieur le Président, et celle des membres de l'Assemblée pour faire quelques observations personnelles. C'est une de mes habitudes à laquelle vous vous êtes accoutumés, mais que je ne vous imposerai pas pendant trop longtemps. Ayant été le représentant des Etats-Unis pendant neuf mois, je suis devenu instantanément un expert sur tous les aspects des Nations Unies. Pour parler plus sérieusement, je suis profondément redevable à chacun

d'entre vous, et à beaucoup d'autres, d'un processus pédagogique, et, lorsque je quitterai mon poste dans un mois, ce sera, au moins, avec une meilleure compréhension des Nations Unies que lorsque je suis arrivé.

261. Je me permettrai tout d'abord de formuler quelques pensées fondamentales. Bien que les Nations Unies poursuivent plusieurs objectifs, trois d'entre eux sont énoncés très clairement et fréquemment dans la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'assistance au développement économique et la promotion des droits de l'homme. En ce qui concerne le premier objectif, nous faisons des progrès. Je ne donnerai qu'un exemple.

262. Il y a huit ans, au cours d'un voyage au Moyen-Orient, les dirigeants des six pays que j'avais visités m'avaient indiqué qu'ils pensaient que l'Organisation des Nations Unies n'avait plus de rôle à jouer dans le différend du Moyen-Orient. Aujourd'hui, aucun ne nie le rôle essentiel de la présence de l'Organisation des Nations Unies entre la Syrie et Israël, et entre l'Égypte et Israël. Grâce à ces forces de maintien de la paix temporaires, l'ONU a donné au monde le temps de trouver le moyen pour apporter la paix au Moyen-Orient. Et il est presque unanimement reconnu que la route menant à la paix implique définitivement et éminemment l'Organisation.

263. En cette ère géo-économique, une interdépendance croissante et un désir accru des peuples, où qu'ils se trouvent, pour un meilleur mode de vie placent les possibilités et les problèmes économiques de l'Organisation des Nations Unies à un niveau plus élevé que jamais auparavant. Les nations du monde reconnaissent maintenant que de nouveaux mécanismes doivent être mis au point et développés pour que les ressources mondiales et le commerce mondial répondent aux besoins spéciaux de beaucoup, tout en profitant à tous.

264. Dans les deux domaines du maintien de la paix et du développement économique, je suis réellement encouragé — comme tous le sont, je pense — non seulement par les nombreuses demandes faites à l'Organisation des Nations Unies, mais également par sa réponse, bien que celle-ci puisse être limitée. Le temps nous dira — et très vite — si nous savons saisir les occasions qui s'offrent à nous dans ces domaines.

265. Si beaucoup de faits sont encourageants en ce qui concerne deux des objectifs essentiels de l'Organisation des Nations Unies, on ne peut guère en dire autant en ce qui concerne le troisième. A l'exception de l'action heureuse prise sur l'initiative de la République fédérale d'Allemagne à propos de la prise d'otages, pour laquelle je félicite l'Assemblée générale — notamment après avoir lu dans un journal du soir le décès tragique de Mme Dora Bloch —, peu de choses se sont produites au cours de cette session en vue d'améliorer la protection des droits de l'homme là où le besoin s'en fait le plus sentir. L'opinion constante et ferme du Gouvernement des États-Unis sur ce point a été exposée récemment très nettement à la Troisième Commission.

266. Et cela m'amène maintenant aux États-Unis. Maintes et maintes fois l'on m'a dit que les États-Unis devaient prendre la tête, qu'ils devaient prendre la tête pour un règlement du Moyen-Orient; qu'ils devaient prendre la tête

quant à la question du gouvernement par la majorité en Afrique australe; qu'ils devaient prendre la tête, avec l'Union soviétique, quant aux initiatives relatives au désarmement; qu'ils devaient prendre la tête quant à l'interdépendance dans le domaine économique et faire preuve d'un esprit ouvert; qu'ils devaient prendre la tête de l'Occident dans le dialogue Est-Ouest, et prendre la tête du Nord dans le dialogue Nord-Sud.

267. Je pense qu'en travaillant avec nombre de vos pays — et je le pense très profondément et très sincèrement —, les États-Unis ont un rôle important à jouer dans les efforts visant à trouver "des solutions immédiates aux problèmes non résolus" de l'humanité. Comment chacune de nos nations fera-t-elle face à l'épreuve? Saurons-nous tous nous montrer à la hauteur de nos responsabilités, qui deviennent chaque jour de plus en plus grandes?

268. Je ne peux parler qu'en tant qu'Américain, mais, à cette heure, mes sentiments sont très clairs et mes espoirs très grands.

269. Comme toutes les nations, tous les gouvernements et tous les peuples, nous avons fait des erreurs. Au cours de cette dernière décennie, elles ont été dramatiques pour les Américains. Nous nous sommes regardés — tout comme vous nous avez regardés — avec confusion, avec colère dans certains cas, et en cherchant à analyser objectivement les problèmes.

270. Chacun d'entre vous voit ici les États-Unis de première main. Vous êtes ici; vous lisez tous les jours nos journaux; vous écoutez notre radio et vous regardez notre télévision. Notre actif et notre passif sont largement ouverts à tous.

271. Lorsque je regarde les États-Unis au moment où l'année de notre bicentenaire arrive à sa fin, j'éprouve une simple émotion : je suis heureux. Je trouve une Amérique plus calme, plus tranquille, plus modeste, je crois, mais plus solide et plus sûre. Nous devenons aussi de meilleurs auditeurs — et nous avons écouté ici. Bien que nous ne nous attendions plus à voir le reste du monde copier notre système économique, nous pensons que de tous les systèmes économiques du monde, c'est celui qui est le plus productif, le plus créateur et le plus bénéfique pour le peuple. Nous savons aussi que le reste du monde est en train de nous rejoindre, et que ni nous ni personne d'autre ne peut faire cavalier seul.

272. Mais, à la suite des 30 années du bouleversement de l'après-guerre, une sécurité plus importante qu'une simple sécurité économique s'est installée en Amérique, et cette année du bicentenaire en est un exemple : il existe un engagement plus profond aux principes fondamentaux de ce pays tels qu'inscrits dans le *Bill of Rights* de notre constitution. Je crois que le peuple des États-Unis est plus convaincu aujourd'hui qu'auparavant, après ce qu'il a éprouvé, que nos libertés individuelles, notre société ouverte, sont la partie la plus précieuse de nos vies. Elles sont notre inspiration et elles constituent aussi notre véritable et unique sécurité.

273. Que signifie tout cela pour l'Organisation des Nations Unies? Je crois que cela signifie que les États-Unis

prendront la tête. Cela signifie que nous essaierons, avec notre cœur et notre esprit, d'œuvrer en faveur d'une paix durable au Moyen-Orient, d'amener le gouvernement par la majorité en Afrique australe, d'édifier les mécanismes nécessaires à une interdépendance économique, et de favoriser le contrôle des armements et le désarmement.

274. Cela signifie également que vous nous entendrez souvent parler des libertés et des droits de l'homme, car nous y croyons. Nous pensons que tous les peuples du monde éprouvent le désir de vivre non seulement en paix, mais aussi en liberté; que les gouvernements sont établis pour assurer essentiellement ces droits; et qu'aucun être humain ne vit en paix ou en liberté lorsque ses droits de l'homme sont foulés aux pieds.

275. Je crois que vous constaterez qu'il sera plus facile de vivre avec nous et que nous serons de meilleurs leaders. Je crois que les Américains vous respectent — respectent chacun d'entre vous — et vous aurez de bonnes raisons de nous respecter.

276. Une dernière idée : l'Organisation des Nations Unies n'est un parlement. Elle ne peut imposer sa volonté en promulguant des lois; elle ne peut définir la réalité ou établir la vérité par un vote de la majorité. L'Organisation des Nations Unies est un rassemblement d'Etats souverains, issue d'un consensus et destinée à suivre seulement par consensus. Le consensus, après tout, se réduit à ceci : l'engagement de la part de chacun d'entre nous d'œuvrer pour que chaque être humain, où qu'il se trouve, ait une vie meilleure et plus sûre, maintenant comme pour les générations à venir.

277. Je vous présente à tous nos meilleurs vœux.

278. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jamil Baroody, représentant de l'Arabie Saoudite.

279. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je prends la liberté de soumettre le dernier projet de résolution de cette trente et unième session de l'Assemblée générale. Il se lit ainsi :

“L'Assemblée générale,

“Prenant note que la trente et unième session de l'Assemblée générale est suspendue,

“Considérant qu'une rapide évaluation de ladite session devrait apparaître officiellement dans les documents pour aider les futurs historiens des Nations Unies,

“Tenant compte du fait que les pays du tiers monde, bien qu'en retard sur les pays développés pour ce qui est de l'industrie et des techniques, peuvent pourtant produire des hommes d'une stature de celle de M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui a présidé la trente et unième session de l'Assemblée générale de façon si remarquable,

“Prenant note que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont été unanimes pour dire que le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a si bien servi les Nations Unies durant les cinq dernières années qu'ils ont jugé bon de l'élire pour un autre mandat,

“Prenant note en outre du dévouement que les membres du Secrétariat, à tous les niveaux, ont manifesté dans l'accomplissement de leurs fonctions pendant la trente et unième session,

“Consciente que le nombre des lumières rouges indiquant les votes négatifs a diminué du fait qu'on leur a substitué souvent la lumière jaune des abstentions, à laquelle, nous l'espérons, succéderont les prés verdoyants de l'unanimité sur toutes les importantes questions aux futures sessions de l'Assemblée générale,

“Etant donné que les représentants, à la trente et unième session, indépendamment de leurs différences de culture, d'idéologie et d'origine ethnique, se sont, dans l'ensemble, comportés de façon exemplaire, calme et docile, pendant la présente session,

“Décide d'exprimer toute sa gratitude au Président de l'Assemblée générale qui, semblable à Neptune, a su commander aux mers et aux océans et a sereinement piloté le navire de la trente et unième session en eaux calmes jusqu'à sa destination finale;

“Se félicite d'avoir élu M. Kurt Waldheim, Marco Polo moderne, vigoureux au physique et doté de hautes qualités diplomatiques, pour un nouveau mandat de cinq ans et, tandis qu'elle compatit avec lui en raison de la tâche difficile qui l'attend, prie instamment tous les dirigeants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter plus fidèlement les buts et principes de la Charte des Nations Unies dans l'élaboration de leurs politiques respectives afin de faire régner la justice, la paix et la prospérité parmi tous les peuples du monde;

“Apprécie le dévouement et loue l'efficacité dont a fait preuve tout le personnel du Secrétariat, à quelque rang que ce soit, dans l'accomplissement de ses fonctions, permettant ainsi aux diplomates de travailler de façon satisfaisante durant la trente et unième session;

“Rend hommage au pays hôte pour avoir :

“a) Délégué un homme de bonne origine, nul autre que M. William Scranton, ancien gouverneur de Pennsylvanie, qui, par son charme personnel et son tact inné, a su étendre sa suzeraineté dans le cœur de tous ses collègues,

“b) Délégué à la trente et unième session une “Pearl” qui ne fut pas cultivée par Mikimoto mais dans l'art du théâtre et dans son attitude authentiquement humaniste envers tous ceux qui la connaissent,

“c) Désigné tous les autres membres de la délégation des Etats-Unis, sans les nommer chacun par leur nom, qui ont fait preuve de courtoisie envers leurs collègues, indépendamment des divergences de vues qu'ont connues leurs gouvernements sur un certain nombre des questions inscrites à l'ordre du jour de la trente et unième session;

“Espère que Baroody et quelques autres anciens encore actifs participeront aux délibérations de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.”

280. J'espère que ce projet de résolution sera adopté par acclamation. Bonne année à tous !

281. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je remercie M. Baroody, représentant de l'Arabie Saoudite, qui, de sa façon inimitable, a présenté le dernier projet de résolution de cette session.

282. On m'a demandé d'informer l'Assemblée générale que les Etats d'Europe orientale avaient exprimé le désir de faire une déclaration sur le point 66, lorsque nous discuterions de la suspension de la trente et unième session. Pour des raisons techniques, ils n'ont pas été en mesure de le faire le moment voulu, et ont eu l'amabilité de ne pas redemander la parole. Cependant, ils feront connaître leur position dans un document qui sera distribué aux Membres⁵.

283. Je voudrais maintenant, et à regret, dire adieu à M. Scranton, qui abandonnera sous peu ses fonctions ici. Le

gouverneur Scranton a su être à la hauteur de la réputation qui l'avait précédé, celle d'un éminent gentleman. Il a montré qu'il était un diplomate et un homme d'Etat accompli et, par son attitude faite d'élégance et de dignité, s'est fait aimer de tous ceux qui ont eu des contacts avec lui pendant la courte période qu'il a passée parmi nous et laissera sur eux une impression durable. Je lui souhaite, ainsi qu'à Mme Scranton, santé et bonheur. Ce serait futile, de ma part, de lui souhaiter plein succès, car il est le succès personifié.

284. Conformément à la décision prise à cette séance par l'Assemblée générale, je déclare suspendue la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁵ Distribué ultérieurement sous la cote A/31/472.

La séance est levée à 22 h 20.